

RAPPORT D'ENGAGEMENT 2024

RAPPORT 2024

AVRIL 2025

CHAPITRE I

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES 4

1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREaT et des politiques thématiques ESG	5
1.1. Nos objectifs	5
1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques thématiques ESG	6
1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises	7
2. Un modus operandi transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion	8
2.1. Nos modalités d'action	8
2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion	10
2.3. Processus de vote en AG	11

CHAPITRE II

L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE AUX AG 2024 13

1. Périmètre 2024 d'exercice des droits de vote	14
2. Chiffres clefs de la saison des AG 2024	15
3. Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises	16
4. Résolutions externes	17
5. Résolutions <i>say-on-climate</i>	18
6. Actions publiques en AG	20
7. Gestion des conflits d'intérêt	22

CHAPITRE III

NOS ACTIONS DE DIALOGUE MENÉES AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES EN 2024 23

1. Bilan global de nos actions d'engagement	24
2. Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG	26
2.1. Environnement: biodiversité et climat	26
2.2. Social – droits humains	30
2.3. Gouvernance	33
3. Activité d'engagement sur les Actifs Réels et Privés	35

CHAPITRE IV

NOTRE CAPACITÉ D'INFLUENCE : ACTIONS DE PLAIDOYERS ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE 2024 36

1. Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle	37
2. Engagements avec les fournisseurs de données ESG	38
3. Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds	38
4. Tableaux recapitulant les initiatives de place auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2024	39

ANNEXE

Rapports de vote et d'engagement : Fonds labelisés ISR

« Investisseur engagé »

La stratégie de développement du Groupe LBP AM a été renforcée en juillet 2023 par l'acquisition de La Financière de l'Échiquier (LFDE). Nous, LBP AM et La Financière de l'Échiquier (LFDE)—i.e. **le Groupe LBP AM – avons fait le choix stratégique d'une implication active auprès de nos parties prenantes, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux de durabilité.**

Le Groupe LBP AM fait le choix stratégique de l'investissement responsable, pour proposer une offre de produits financiers qui associe sens et performance. Par-delà notre conviction interne, nos clients, particuliers comme institutionnels, s'attendent à ce qu'en tant que gestionnaire responsable, nous conduisions un dialogue actif et constructif auprès des entreprises détenues en portefeuille pour appuyer l'amélioration de leurs politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Ainsi, le Groupe LBP AM a une implication active auprès de nombreuses entreprises que nous accompagnons financièrement à travers nos décisions d'investissement. L'objectif est de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des risques et enjeux de durabilité. Ce dialogue est notamment un vecteur au service de la performance climatique de nos portefeuilles et un levier de mise en œuvre de notre ambition en faveur de la neutralité carbone de nos portefeuilles, faisant ainsi partie intégrante du plan de Transition du groupe LBP AM.

Les modalités et les principaux objectifs de notre politique d'engagement sont exprimés dans nos politiques d'engagement et nos politiques de vote, publiques. Elles s'appuient également sur les politiques thématiques ESG du Groupe LBP AM, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur ces enjeux et secteurs spécifiques.

En complément des entreprises investies, les actions d'engagement du Groupe LBP AM sont conduites avec d'autres parties prenantes : les pouvoirs publics, les régulateurs financiers ou organisations professionnelles, les fournisseurs de données ESG, ou encore les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds.

En conformité avec l'article D.533-16-1 et R. 533-16 du Code monétaire et financier, **nous publions notre rapport d'engagement sur l'exercice 2024, afin de rendre compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote.** Le présent rapport porte sur les actions de vote et d'engagement menées en 2024 pour LBP AM et sa filiale LFDE.

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

1.

Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GReAT et des politiques thématiques ESG

1.1. Nos objectifs

L'engagement est une pratique qui consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs politiques et pratiques en matière de durabilité (c'est-à-dire sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), en échangeant avec ces dernières afin de comprendre leur pratiques et enjeux et en suggérant des axes d'amélioration.

Le Groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables. C'est pourquoi notre **politique d'engagement constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable**, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG et l'exclusion.

Le dialogue que nous engageons avec les sociétés prend deux formes :



**Les dialogues
ESG**



**L'engagement
ESG**

Les dialogues ESG, dont l'objectif est de **mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes**. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner notre compréhension des éléments publiés en matière de durabilité.

L'engagement ESG, dont l'objet est à la fois **d'encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises**, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés, ainsi que le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG. Nous transmettons ainsi des **axes de progrès réalisables, mesurables et contrôlables sur les sujets ESG** définis par le Groupe LBP AM, en application de nos thématiques d'engagement. Une temporalité est prédéfinie, à l'issue de laquelle un bilan est formalisé et des actions d'escalade décidées selon leur criticité. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et généralement transmis à l'entreprise.

1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques thématiques ESG

Afin d'établir les thématiques ESG clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies et de répondre aux objectifs de durabilité des fonds, **notre politique d'engagement s'appuie**, à l'instar de nos autres leviers ISR **sur les quatre piliers de notre méthode propriétaire d'analyse ESG : GREaT**.



Cette politique décrit les modalités d'identification des sociétés à engager, les modalités usuelles de conduite de ces engagements, la stratégie d'escalade éventuelle en l'absence de résultats ainsi que les thématiques ESG d'engagement. En cohérence avec les objectifs de durabilité de nos fonds, **notre politique d'engagement s'articule également autour de nos politiques thématiques ESG**, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur ces différentes thématiques.



LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AUX POLITIQUES THÉMATIQUES ESG

Un rapprochement des politiques thématiques ESG de LBP AM et LFDE a été initié fin 2023 avec l'objectif de formaliser des politiques, aux meilleurs standards, s'appliquant à l'ensemble du Groupe LBP AM. En 2024, les principaux travaux ont porté sur :

- ▶ **La politiques de vote** : une politique de vote homogène a été définie et déployée au sein du Groupe LBP AM. Une des principales évolutions apportées à la politique de vote du Groupe LBP AM a porté sur l'introduction, pour les entreprises exposées de manière significative aux risques climatiques, de la possibilité de voter contre le renouvellement du mandat de l'auditeur si la manière dont les risques climatiques et la trajectoire de décarbonation de l'entreprise dans un scénario 1,5°C n'était pas jugée suffisamment détaillée dans l'évaluation des états financiers. Pour prendre cette décision, le Groupe LBP AM s'appuie notamment sur les analyses réalisées par Carbon Tracker. En application de ce principe, le Groupe LBP AM a notamment voté contre le renouvellement des commissaires aux comptes de **Shell Plc** lors de l'AG 2024.
- ▶ **La politique d'engagement en matière de climat** avec l'inclusion de critères d'engagement sur :
 - **L'adaptation au changement climatique et résilience aux risques physiques** : le Groupe LBP AM encourage les entreprises à connaître leurs risques, à les réduire, avec des mesures d'adaptation et d'accroissement de la résilience au changement climatique, et à les piloter dans le temps.
 - **La trajectoire d'alignement 1,5°C dans le secteur immobilier** : le groupe engagera progressivement ses détentions existantes sur cette trajectoire afin que 100% des participations immobilières françaises en portefeuille soient engagées sur leur politique d'alignement 1,5°C d'ici 2026.
- ▶ **La politique d'engagement en matière de droits humains pour les entreprises du secteur pétrole et gaz, avec l'intégration de lignes directrices d'engagement sur quatre thématiques clefs** : politique et gouvernance en matière de droits humains, transition juste, consultation et négociation équitable et conditions de travail décentes.

Les politiques de vote et d'engagement sont actualisées tous les ans par l'équipe Solutions ISR, après un bilan d'activité, en articulation avec l'ensemble des fonctions clés pour sa mise en œuvre: gérants, analystes, juristes, conformité.

1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises

La politique d'engagement du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et LFDE. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement sont menées au nom du Groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

Concernant les valeurs mobilières, **les engagements sont menés à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises investies**, pour l'ensemble des détentions.

Des stratégies d'engagement spécifiques s'appliquent à certains types de fonds comme **les fonds impact côtés de LFDE** ou les fonds labélisés ISR (pour plus de détail, voir politique d'engagement, chapitre 1.3. «Fonds à stratégies d'engagement spécifiques»).

FONDS À IMPACT CÔTÉS DE LFDE

LFDE a mis en place un dispositif d'engagement renforcé auprès des entreprises de ces fonds concernant leurs impacts et la mesure de leurs impacts. Afin d'encourager ces actions, la rémunération variable des gérants des fonds à impact de LFDE est pour partie directement liée à des critères de réussite de cas d'engagement liés à la thèse d'impact de chaque stratégie, dont l'atteinte est mesurée sur une période de 3 ans. Plus de détails sur les engagements réalisés dans le cadre des fonds à Impact sont données dans les rapports d'impact publiés annuellement sur le site internet de LFDE ainsi que dans la **Doctrine d'impact**.

La politique d'engagement peut également porter sur les **actifs réels et privés**, déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

La politique d'engagement est complétée des modalités d'échanges avec d'autres types de parties-prenantes, tels les pouvoirs publics, les régulateurs financiers ou organisations professionnelles, les fournisseurs de données ESG, ou encore les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds.

2.

Un *modus operandi* transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion

2.1. Nos modalités d'action

Nous échangeons régulièrement avec le management des sociétés, ainsi que les équipes en charge de la RSE dans lesquelles le Groupe LBP AM investit.

Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :



Le dialogue et l'engagement en bilatéral avec le management des sociétés, à l'initiative des entreprises ou des équipes du Groupe LBP AM elles-mêmes. Nous profitons de ces échanges pour présenter nos attentes, déterminée à l'issue d'une analyse de la société et au regard des attentes de pratiques formulées dans nos politiques. Les échanges peuvent prendre la **forme de dialogue en direct et/ou de courriers-mails formalisant des retours, interrogations et recommandations** du Groupe LBP AM.

L'engagement collaboratif, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Le Groupe LBP AM adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques thématiques ESG. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Le Groupe LBP AM peut s'impliquer dans un **rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives (lead/co-lead)**.

Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans le cadre des assemblées générales (AG) et de la gestion des controverses :



Échanges dans le cadre des AG



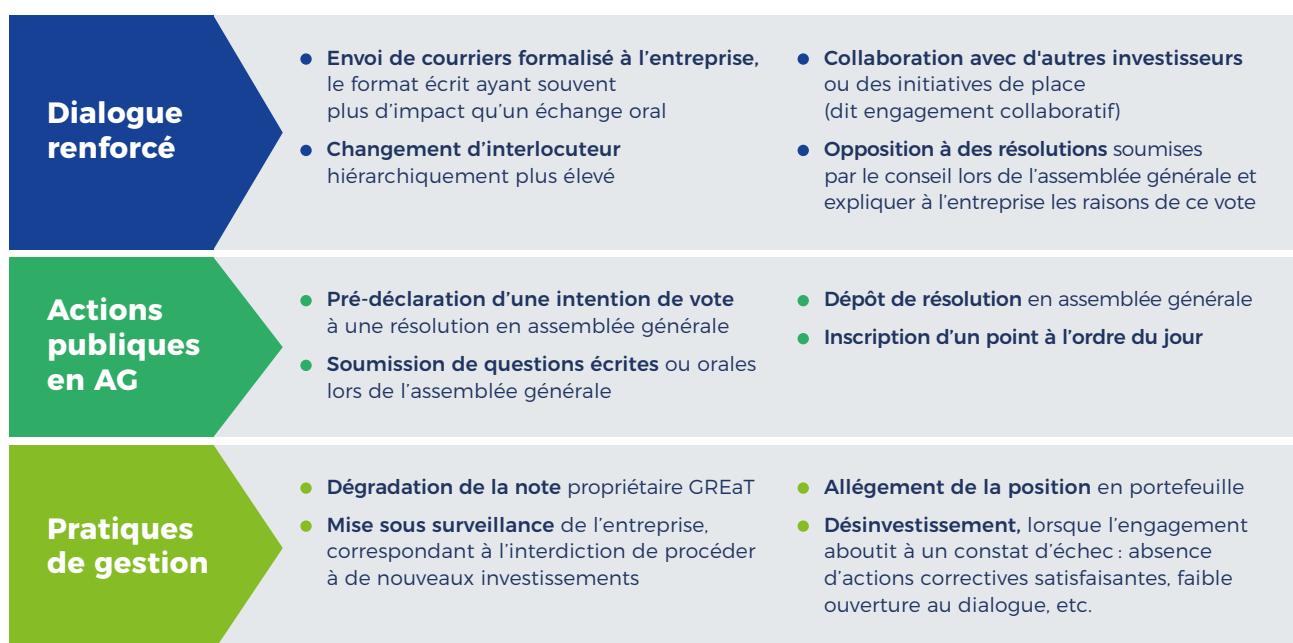
Échanges dans le cadre des controverses

Échanges dans le cadre des AG : des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative du Groupe LBP AM afin d'encourager les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques ESG. Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ESG des actionnaires auprès des entreprises, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou encore d'association des salariés à la gouvernance, par le biais de l'exercice formel des droits de vote mais également par le biais de questions adressées aux dirigeants de la société.

Échanges dans le cadre de l'évaluation et gestion des controverses : le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises lorsqu'il identifie qu'elles font l'objet d'une controverse, afin d'investiguer la qualité des politiques et procédures mises en place par la société sur un enjeu particulier et le cas échéant formuler des propositions destinées à mettre un terme et à prévenir la récurrence des impacts négatifs des pratiques de l'entreprise, pour la société et pour sa propre performance.

La démarche d'engagement du Groupe LBP AM s'inscrit dans la durée. Le Groupe LBP AM souhaite évaluer dans le temps les changements dans les pratiques des entreprises, en étant conscient du fait que les progrès constatés le sont souvent dans la durée, et peuvent avoir différentes motivations (pression réglementaire, demande interne, mobilisation de la société civile, engagement des investisseurs, etc.)

Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, le Groupe LBP AM peut utiliser des outils supplémentaires dits « d'escalade ». Nos leviers d'escalade se regroupent en trois catégories : le dialogue renforcé, les actions publiques en assemblée générale, et les actions relevant de pratiques de gestion.

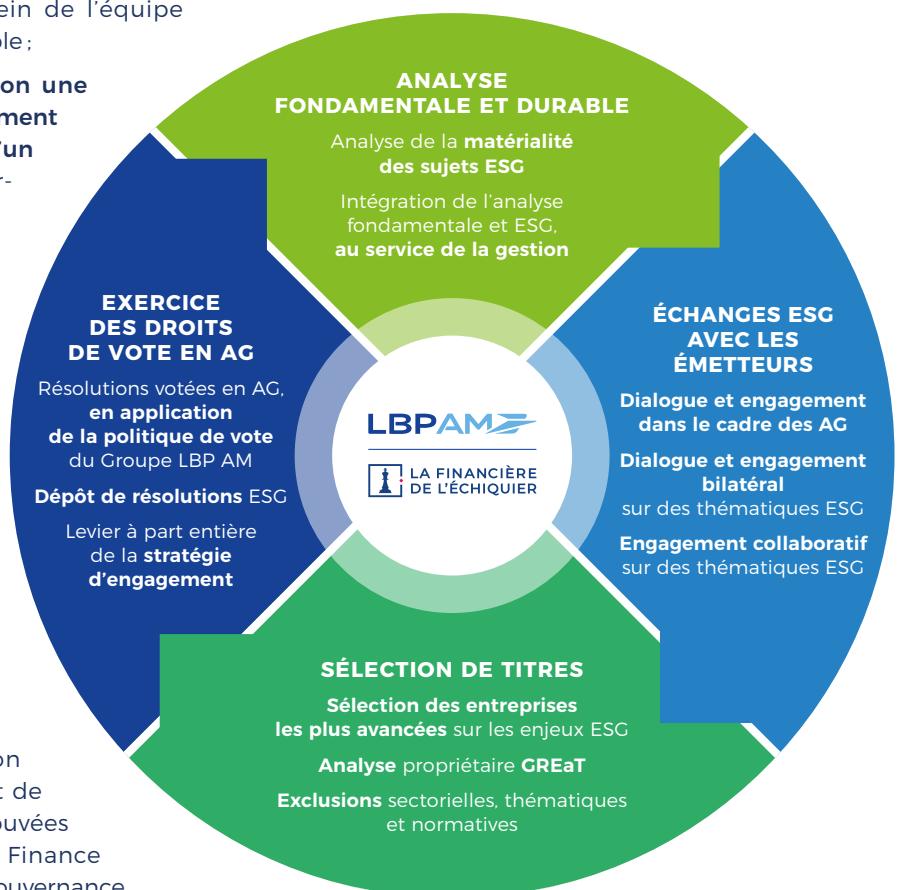


2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion

Les actions d'engagement et de dialogue sont conduites par les gérants de portefeuilles du Groupe LBP AM, ainsi que les analystes des équipes « Solutions ISR » de LBP AM et de l'équipe « Recherche Investissement Responsable » de LFDE. Le Groupe LBP AM a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement actionnarial.

Nos analyses ESG et fondamentales, nos messages actionnariaux, nos pratiques de vote en assemblée générales et notre sélection de titres s'articulent étroitement. Cela est notamment dû à une organisation des processus de gestion et des équipes destinée à encourager la transversalité des perspectives et l'articulation des leviers, via :

- ▶ **L'intégration des perspectives financières et de développement durable** au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable ;
- ▶ **La possibilité de modifier, selon une procédure et des motifs strictement encadrés, les notations ESG d'un titre** pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue à l'occasion de ce dialogue ;
- ▶ **La conduite intégrée du dialogue stratégique, financier et ISR** par les gérants de portefeuilles du Groupe LBP AM.
- ▶ **La sollicitation organisée et systématique de l'opinion de gestion** pour les votes et les engagements les plus significatifs du Groupe LBP AM.
- ▶ **La participation des gérants de portefeuilles et des analystes fondamentaux** à l'actualisation des politiques d'engagement et de vote du Groupe LBP AM, approuvées respectivement par le Comité Finance Durable (CFD) et le Comité de Gouvernance.
- ▶ **Des comités transverses** destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement.



Le suivi des campagnes d'engagement est réalisé lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et le cas échéant des comités GREaT. **Le Comité GREaT** a la charge de suivre et piloter le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion du Groupe LBP AM, définies par son Comité Finance Durable. Il assure en particulier :

- ▶ **Des points d'étape réguliers sur les campagnes d'engagement transversales**, délibère sur la sélection des modalités d'escalade sur les engagements les plus significatifs pour le Groupe LBP AM, assure le suivi des sociétés engagées au titre des listes de surveillance (controverses normatives et de matérialité ESG), et délibère sur la participation à de nouvelles initiatives d'engagement.
- ▶ **Les délibérations nécessaires** à la mise en œuvre de la politique d'exclusion. Les listes des surveillance normatives et de matérialité sont communiquées au comité. Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative sont présentés pour délibération du comité.

INSTANCES DE DÉCISION ET DE DILIGENCES

<p>COMITÉ FINANCE DURABLE Valide l'élaboration et l'actualisation de la politique d'exclusion et des politiques thématiques ESG associées du Groupe LBP AM.</p> 	<p>COMITÉ GREaT Pilote le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion, en statuant, selon les conditions spécifiques exprimées dans les différentes composantes de la politique d'exclusion, sur :</p>  <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption des recommandations d'actions de gestion normatives (engagement, forçage de note (« override »), suspension, exclusion, réintégration) • Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative (biodiversité, déforestation, charbon, normative, spécifique) • Les listes d'exclusions élaborées de manière strictement quantitative (exclusions réglementaires, tabac, jeu d'argent, charbon thermique, pétrole et gaz) 	<p>COMITÉ ESG Informe, priorise et organise les diligences renforcées :</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Sur le risque d'impacts critiques sur les droits humains, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance et le risque de violation grave des principes normatifs du Groupe LBP AM (politiques d'exclusion normative) • Sur le risque de durabilité pour l'entreprise issu des mauvaises pratiques en matière d'ESG d'une entreprise (politique d'exclusion matérielle) • Formalisation d'une recommandation d'action de gestion (mise en surveillance renforcée, forçage de note « override », suspension, exclusion, réintégration, vote...)
<p>COMITÉ GOUVERNANCE Valide l'élaboration et l'actualisation de la politique de vote en assemblées générales.</p> 		

Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes, **une plateforme d'engagements intitulée Phoenix** a été déployée à l'ensemble du Groupe LBP AM afin de permettre un suivi et une traçabilité consolidée des actions. Elle permet :

- ▶ **La coordination et traçabilité du suivi de chaque engagement** mené par le Groupe LBP AM. Les axes d'amélioration formalisés auprès des entreprises sont ainsi renseignés dans ce module.
- ▶ **Facilite la production de rapports et statistiques** (rapports d'engagement, de mandats, réponses à des appels d'offres, rapports actionnaires et enquêtes de place).

2.3. Processus de vote en AG

L'activité d'engagement peut être couplée à des **mécanismes formels de gouvernance d'entreprise associés aux droits des actionnaires minoritaires**. Parmi ceux-ci, figure **en premier lieu le vote en assemblée générale des sociétés**. Ce vote constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou consultation des actionnaires, historiquement concentrées sur les enjeux de gouvernance, et s'élargissant désormais de plus en plus fréquemment à des enjeux de gestion environnementale et sociale. L'exercice des droits de vote s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie d'engagement du Groupe LBP AM et peut constituer **un levier de formalisation de l'expression de ses attentes actionnariales**.

L'exercice de nos droits de vote en AG est l'occasion d'engager un dialogue avec les entreprises dans lesquelles le Groupe LBP AM investi pour le compte des OPC gérés, sans néanmoins exercer une influence notable sur la gestion de ces entreprises.

LBP AM a formalisé depuis 2008, une politique de vote qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires. **Un guide de vote interne détaillé les règles techniques d'application de la politique** notamment au regard de spécificités d'application locales.

La politique de vote est **mise en œuvre par l'équipe Solutions ISR de LBP AM pour LBP AM et sa filiale LFDE**. Elle est appliquée de la même manière pour l'ensemble des OPC (FCP et SICAV) ouverts au public, ainsi que pour les fonds dédiés et les mandats pour lesquels le client en a fait la demande. LBP AM appliquera alors sa politique de vote, sauf clause contraire.

Solutions ISR dispose des analyses des agences de conseil en **vote Institutional Shareholder Services (ISS)** et **Proxinvest** afin d'identifier les résolutions à enjeux. ISS fournit également des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote du Groupe LBP AM. Le Groupe LBP AM conserve une autonomie par rapport aux recommandations de vote des agences de conseil. Pour les sociétés françaises, le Groupe LBP AM consulte également les recommandations de **l'Association Française de la Gestion financière (AFG)** avant de procéder au vote. Solutions ISR s'appuie également sur les équipes de Gestion, et/ou les équipes d'analyse de la Recherche IR de LFDE et de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable de LBP AM pour l'analyse de certaines typologies de résolutions ESG, ainsi que pour les AG de sociétés considérées comme prioritaires.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Afin de prévenir la survenance de ces situations potentielles de conflits d'intérêts, le Groupe LBP AM a mis en place le dispositif suivant :

- ▶ **Le respect des orientations et principes** définis dans la politique lors de l'exercice des votes est le garant de l'autonomie des prises de décision du Groupe LBP AM. Au cas où le Groupe LBP AM déciderait de ne pas voter conformément à sa politique, les directions de la Conformité et du Contrôle Interne de LBP AM et de LFDE sont systématiquement tenues informées des dérogations. L'équipe Solutions ISR archive les justifications de la dérogation.
- ▶ **Les intentions de vote ne sont pas communiquées aux émetteurs** ou à leurs mandataires tant qu'elles n'ont pas été tracées et ainsi cristallisées dans un outil informatique. En fonction du contenu des échanges avec les sociétés, l'orientation initiale du vote pourra être éventuellement modifiée. Ces modifications, ainsi que leurs motivations, sont répertoriées dans un document interne. Aucune intention de vote n'est communiquée à une personne autre que l'émetteur ou son mandataire.
- ▶ **La fonction de conformité s'assure de la mise en œuvre d'un contrôle permanent de deuxième niveau** réalisé a posteriori, selon une fréquence bisannuelle. Les contrôles de deuxième niveau portant sur le dispositif d'engagement actionnarial (incluant le processus opérationnel de vote) sont réalisés selon le principe d'approche par les risques. Les points de contrôle sélectionnés sur la base de ce principe sont répertoriés dans la cartographie des risques de non-conformité élaborée par la fonction de conformité. La méthodologie relative à l'élaboration de la cartographie des risques de non-conformité et au déploiement du plan de contrôle associé a été formalisée via deux notes méthodologiques établies par la fonction de conformité. Par ailleurs, la fonction de contrôle périodique, externalisée auprès de La Banque Postale, intègre dans ses programmes d'audit une revue du processus de gestion ISR qui comprend, selon une approche par les risques, un contrôle du dispositif d'engagement actionnarial (incluant le processus opérationnel de vote).

Ce dispositif de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote s'inscrit dans le cadre plus général des politiques de gestion des conflits d'intérêts de LBP AM et de LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER. Les politiques de gestion des conflits d'intérêt sont disponibles ci-après :

- ▶ **Politique de gestion des conflits d'intérêts LBP AM**
- ▶ **Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts LFDE**

La suite du rapport vise à rendre compte de l'exercices des droits de vote et présenter les actions de dialogue et d'engagement conduites en 2024 dans le cadre des politiques thématiques ESG du Groupe LBP AM.

L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE AUX AG 2024

1.

Périmètre 2024 d'exercice des droits de vote

En 2024, le Groupe LBP AM a exercé les droits de vote aux assemblées générales en application de ses principes de vote pour le compte des fonds gérés directement par LBP AM et LFDE, que ce soient des fonds ouverts ou des fonds dédiés lorsque le client a confié l'exercice des droits de vote à la société de gestion. Sur demande particulière de ses clients, dans le cadre de la gestion de mandat ou de fonds dédiés, le Groupe LBP AM peut être amené à exercer ses droits de vote en application de leur propre politique de vote.

Ne sont pas inclus dans les chiffres de ce rapport :

- ▶ Les fonds dont les votes ont ainsi été exercés au titre des politiques de vote de clients. En 2024, le Groupe LBP AM a ainsi appliqué des politiques de vote externes propres pour 2 clients institutionnels.
- ▶ Les fonds pour lesquels l'exercice des droits de vote ont été délégués à des société de gestion tierces dans le cadre des délégations de mandat.

Dans sa **politique de vote 2024**, le Groupe LBP AM avait pour ambition d'exercer ses droits de vote selon les modalités suivantes :

- ▶ **Pour les fonds gérés par le Groupe LBP AM :** le Groupe LBP AM exerce ses droits de vote pour les sociétés, quelle que soit leur région, en suivant les conditions ci-après :
 - En fonction du montant absolu investi dans les sociétés, de sorte qu'au moins 98% du total des encours actions soient votés ;
 - Ainsi que pour les sociétés où l'ensemble des OPC du Groupe LBP AM détient au moins 0,2% du capital.
- En 2024, sur la base des positions détenues dans **121 OPC** pertinents, le Groupe LBP AM a voté à :
 - **Environ 93% des encours action** des OPC du Groupe LBP AM ;
 - **80,7% des sociétés présentes dans les OPC** (ratio du nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe LBP a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles il disposait de droits de vote). Ces ratios sont variables selon les zones géographiques. En particulier, ils sont plus élevés pour les investissements réalisés dans les **entreprises françaises** : le Groupe LBP AM a **voté à l'AG de 93% d'entre elles** ;
 - **74,2% des AG** pour lesquelles le Groupe LBP AM détenait des droits de vote – vs 53% en 2023).
- ▶ **Pour les fonds gérés par LFDE :** engagement d'exercer de façon systématique ses droits de vote en Assemblée Générale des sociétés investies.

En 2024, sur le périmètre des fonds LFDE, environ **89% des AG pour lesquelles LFDE détenait des droits de vote ont été votées¹**

Le Groupe LBP AM considère qu'il s'agit d'un niveau à la fois significatif en termes de représentativité des encours, et pertinent au regard de sa capacité d'analyse et son dialogue. Toutefois, considérant que l'exercice des droits de vote est un levier essentiel de sa stratégie d'engagement, le Groupe LBP AM a fait le choix, d'augmenter son niveau de participation aux AG et s'est fixé un objectif ambitieux de voter à **100% des AG à partir de 2025**.



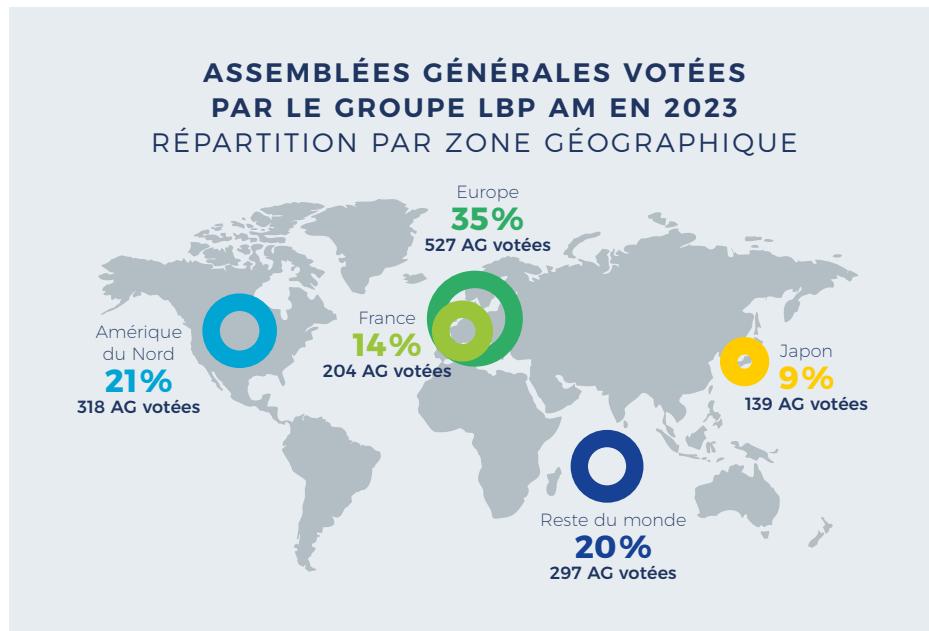
¹ L'objectif de voter à l'ensemble des AG de LFDE et 98% des encours du groupe LBP AM n'a pas été atteint à cause d'enjeux opérationnels de délimitation de périmètre de vote distinct entre LBP AM et LFDE. Cette difficulté sera dépassée en 2025 dans la mesure où le Groupe LBP AM (LFDE + LBP AM) aura pour objectif de voter à l'ensemble des AG pour lequel il détient des droits de vote et ne sera plus contraint de délimiter deux périmètres distincts.

2. Chiffres clefs de la saison des AG 2024

Le bilan ci-après vise à rendre compte de manière synthétique de l'exercice des droits de vote détenus par le Groupe LBP AM (i.e. LBP AM et sa filiale LFDE), lors des assemblées générales organisées **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**.

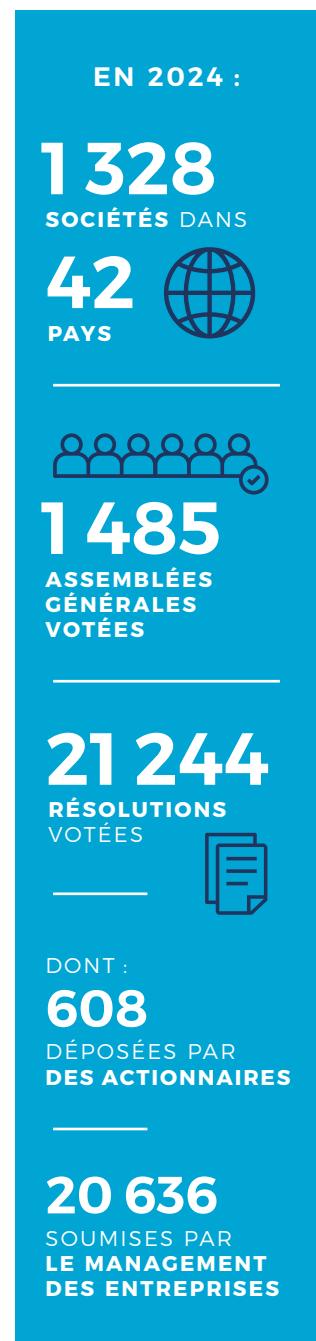
Le détail des votes exercés en AG pour chaque fonds ouvert est en effet mis à disposition, en continu en ligne, 7 jours après chaque AG sur le **Proxy Voting Dasboard** disponible sur les sites institutionnels de LBP AM et LFDE.

Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. En 2024, le Groupe LBP AM a émis au moins un vote contestataire à 82,8% des AG sur lesquelles les droits de vote ont été exercés. Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28% et 30% en moyenne au cours des dernières années. En 2024, le Groupe LBP AM a émis **6 301 votes en désaccord¹ avec la société – soit 29,7% du total des votes exprimés**. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20%, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.



1 Un vote en désaccord avec la société correspond à :
 - un vote CONTRE une résolution proposée par la société.
 - ou un vote POUR une résolution d'actionnaire qui n'est pas agréée par la société.

2 <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2023/03/afgecorech-vote-230329webok-2.pdf>



3.

Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises

CATÉGORIE DE RÉSOLUTION	Résolutions soumises au vote	Vote pour la résolution	Vote d'abstention	Vote contre la résolution	Votre contre le management	% de vote en désaccord avec la société en 2024	% en 2023
Approbation des comptes, de la gestion et du dividende	3 045	2 086	1	958	951	31,2 %	2,3 %
Auditeurs	1 200	827	4	369	373	31,1 %	32,0 %
Autres	1 123	1 025	4	94	80	7,1 %	31,7 %
Conventions réglementées	389	322	1	66	67	17,2 %	25,5 %
Elections au conseil d'administration ou de surveillance	8 287	6 131	122	2 034	2 072	25,0 %	31,4 %
ESG (déposées par le management)	141	132		9	9	6,4 %	-
Modification des statuts	385	324	1	60	61	15,8 %	17,5 %
Opération sur le capital (hors plans de participation à long terme)	2 571	1 794	0	777	777	30,2 %	32,7 %
Plans de participation à long terme (actions gratuites, stock options, actionnariat salarié)	756	463	0	293	310	41,0 %	42,2 %
Rémunération des dirigeants et des administrateurs	2 739	1 454	0	1 285	1 282	46,8 %	46,1 %
Résolutions ESG externes ¹	608	458	2	148	319	52,5 %	-
Total général	21 244	15 016	135	6 093	6 301	29,7 %	29,8 %

Les résolutions les plus contestées par le Groupe LBP AM sont celles portant sur les rémunérations avec 46,8 % de vote contestataire sur les politiques et rapports de rémunération et 41 % sur les plans de rémunération à long terme. Les principaux motifs d'opposition sont le manque de modération (montant supérieur au seuil défini par le Groupe LBP AM), un niveau de transparence insuffisant, le manque d'exigence sur les critères de performance, des plans de rémunération de long terme jugés comme présentant une orientation trop court-termisme (périodes de performance inférieures à 3 ans).

L'augmentation du taux de contestation sur les comptes, la gestion et les dividendes s'explique par le changement apporté en 2024 à la politique de vote en défaveur de la pratique du quitus dans les pays où son approbation n'est pas légalement obligatoire.

¹ Pour plus de détail, voir le point 4 du chapitre II Résolutions externes

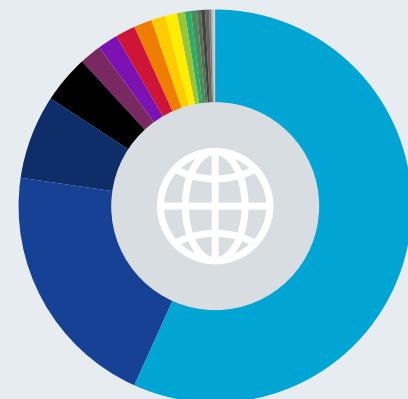
4. Résolutions externes

Les **résolutions dites « externes »** sont des résolutions qui n'ont pas été présentées par les instances de gouvernance des sociétés elles-mêmes. Elles peuvent être **déposées par des actionnaires**, voir par les représentants des salariés dans le cas des sociétés françaises. **Ce dépôt de résolutions est un « levier d'engagement »** important pour faire avancer le débat et les pratiques des sociétés. Ces résolutions ne reçoivent cependant pas toujours l'agrément des sociétés, qui les considèrent parfois comme hostiles ou activistes. Le Groupe LBP AM peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil, dont elle estime que la mise en œuvre favoriserait l'adoption des pratiques plus avancées quant au climat, la biodiversité, le respect pour les droits humains, y compris en participant à leur dépôt à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Au cours de la saison de vote 2024, **608 résolutions externes** ont été présentées dans **227 AG** parmi les 1485 auxquelles a participé le Groupe LBP AM, contre 499 résolutions en 2023. En 2024, les résolutions externes représentent 2,9% du total des résolutions présentées aux assemblées générales auxquelles le Groupe LBP AM s'est exprimé.

Le Groupe LBP AM a soutenu 75,3% des résolutions ESG externes sur lesquelles il s'est exprimé. Ce fort pourcentage de soutien envers les résolutions externes témoigne de l'engagement du Groupe LBP AM en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés : élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.

RÉSOLUTIONS EXTERNES VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023 RÉPARTITION PAR PAYS



États-Unis : 345	Brésil : 4
Italie : 125	Norvège : 3
Chine : 42	Suède : 3
France : 24	Canada : 2
Taiwan : 11	Suisse : 2
Grèce : 10	Grande-Bretagne : 2
Japon : 10	Finlande : 1
Australie : 9	Allemagne : 1
Danemark : 7	Luxembourg : 1
Portugal : 6	

RÉSOLUTIONS ESG EXTERNES VOTÉES EN 2024

Conseil d'administration	124 POUR	67 CONTRE	191
Auditeur	38	21	59
Climat	42	2 ABSTENTIONS 2	46
Droits des actionnaires	40	1	41
Droits et capital humains	55	1	56
Dépenses politiques	30	2	32
Rémunération	17	13	30
Diversité, équité et inclusion	25	1	26
Structure du capital	11	1	12
Bien-être animal	8		8
Dépenses caritatives	6	1	7
Modifications statutaires	1	2 4	6
Pollution	4		4
Sécurité et confidentialité des données	1		1
Autres	55	34	89

608 

LE GROUPE LBP AM A VOTÉ 608 RÉSOLUTIONS ESG EXTERNES EN 2024. 458 POUR, 148 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

Voici quelques exemples de résolutions externes soutenues par le Groupe LBP AM en 2024 :

- ▶ **Transition énergétique** : des actionnaires ont déposé en 2024 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accords de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment en Europe chez **Shell Plc**.
- ▶ **Pollution** : Le Groupe LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2024 de **GeneralMills Inc.** demandant à l'entreprise de publier un rapport évaluant comment la société peut augmenter l'échelle, le rythme et la rigueur de ses efforts en matière d'emballage durable, y compris en réduisant l'utilisation d'emballages en plastique.
- ▶ **Harcèlement et discrimination** : des investisseurs ont déposé des résolutions similaires aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez **Wells Fargo & Tesla Inc.**), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement et la discrimination au travail. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement et la discrimination.
- ▶ **Indépendance du président du conseil** : Le Groupe LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2024 de **Salesforce Inc.** afin d'élire un président indépendant. L'indépendance d'un président du conseil d'administration permet de renforcer le rôle de surveillance des administrateurs.

5. Résolutions say-on-climate

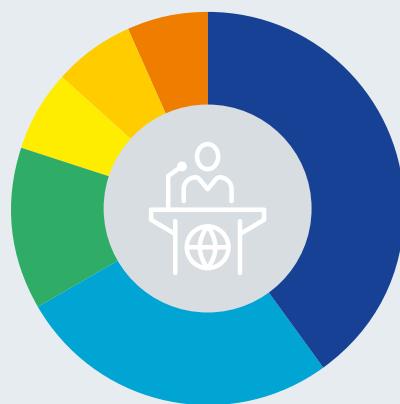
Répondant aux attentes des investisseurs engagés sur les sujets environnementaux, un nombre croissant d'entreprises ont soumis un vote consultatif sur leur stratégie de transition énergétique et écologique, résolutions dites *say-on-climate*.

Le Groupe LBP AM a défini sa politique de vote sur les résolutions *say-on-climate* en 2022 et l'a activement appliquée depuis afin d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transitions permettant de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2024, le Groupe LBP AM a eu l'occasion de se prononcer formellement sur **15 résolutions say-on-climate**. Parmi elles, il s'est opposé à **9 résolutions dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote**. Le Groupe LBP AM est opposé à l'ensemble des résolutions *say-on-climate* des sociétés pétrolières, gazières et minières pour lesquelles elles ont votées.



RÉSOLUTIONS SAY-ON-CLIMATE VOTÉES PAR LBP AM RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

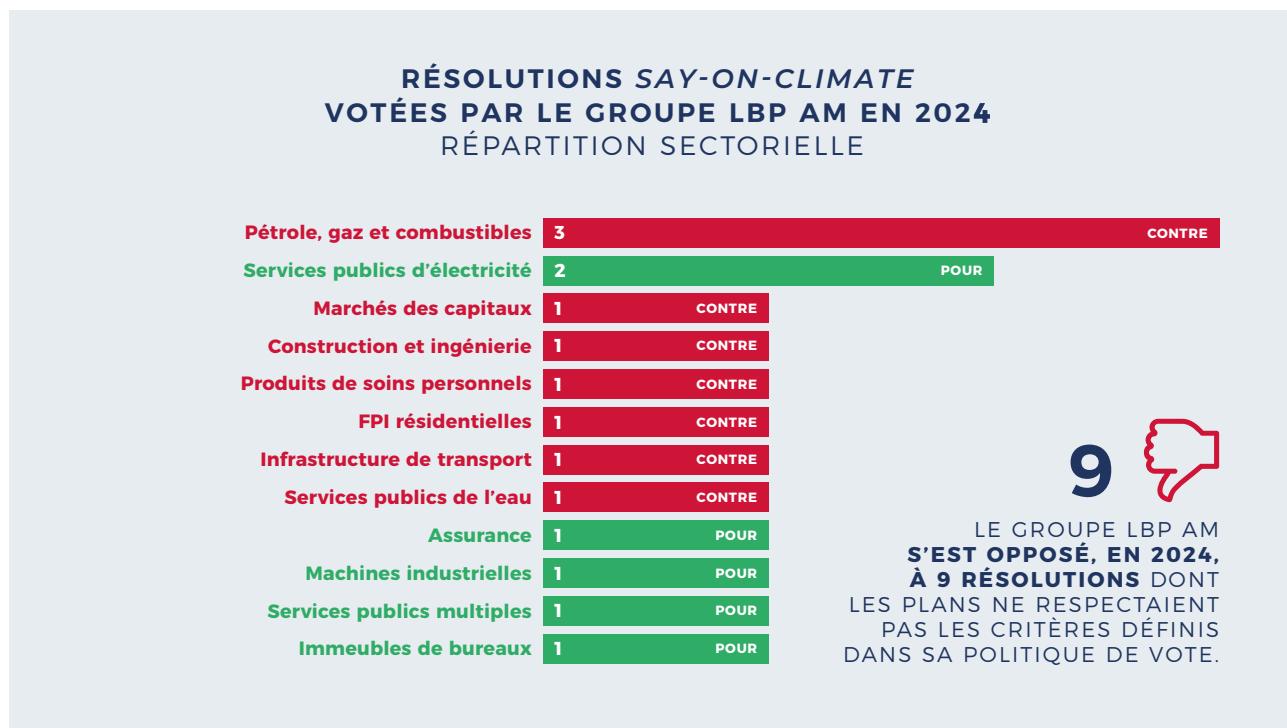


Royaume-Uni : 6	Portugal : 1
France : 4	Pays-Bas : 1
Espagne : 2	Allemagne : 1

Les plans de transition/stratégies environnementales soumises au vote ont fait l'objet d'une attention particulière du Groupe LBP AM ; portant prioritairement sur :

- ▶ **La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme** sur un périmètre pertinent ;
- ▶ **Leur niveau d'ambition**, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- ▶ **L'engagement du conseil d'administration** à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- ▶ **La mise en place, dans la rémunération variable** des dirigeants, de critères alignés sur les **objectifs climat et environnementaux** annoncés par l'entreprise.

Ce vote s'est inscrit en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus complexe de transition. Dès lors que le Groupe LBP AM s'est opposé à un *say-on-climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.



6. Actions publiques en AG

La saison des AG est l'occasion pour le Groupe LBP AM de porter ses convictions en exerçant ses droits d'actionnaires. Parmi ceux-ci, et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'escalade du Groupe LBP AM, la possibilité de **pré-déclarer une intention de vote, de formuler des questions écrites ou orale en AG, d'inscrire un point ou de déposer une résolution à l'ordre du jour de l'AG.**

6.1. Pré-déclaration de vote

Afin d'exercer sa capacité d'influence, le Groupe LBP AM se réserve la possibilité de pré-déclarer certains de ses votes, après analyse au cas par cas de l'opportunité de cette décision dans la conduite d'un engagement. Les pré-déclarations peuvent être faites sur la plateforme collaborative **« Resolution Database » des PRI.**

En 2024, le Groupe LBP AM a notamment **pré-déclaré ses intentions de vote en faveur des résolutions suivantes :**



NESTLÉ

Une coalition d'actionnaires coordonnée par ShareAction a déposé une résolution lors de l'AG 2024 concernant l'impact des produits Nestlé sur la santé des personnes, visant à inciter Nestlé à rééquilibrer ses ventes en faveur de produits à plus forte valeur nutritionnelle. Ce dépôt de résolution fait suite à une campagne d'engagement de plus de deux ans demandant à Nestlé de communiquer les chiffres de ventes absolus et proportionnels pour l'alimentation et les boissons selon leur profil sur la santé, tel que défini par un Modèle de Profilage Nutritionnel, et de se fixer un objectif de croissance de la proportion de produits sains vendus afin de réduire l'exposition aux risques et de capitaliser sur la demande croissante des consommateurs pour ces produits. Le Groupe LBP AM a pré-déclaré son soutien à cette résolution.



TOTALENERGIES

Le Groupe LBP AM n'a pas soutenu le renouvellement du mandat de l'administrateur référent Jacques Aschenbroich à la suite de la décision du conseil d'administration de ne pas inscrire à l'ordre du jour de l'AG la résolution externe consultative déposée par une coalition de 19 investisseurs consultant les actionnaires de la société sur l'opportunité de la séparation des fonctions de président et directeur général. Le conseil de la société a justifié son refus de porter cette résolution au motif qu'elle empiéterait sur ses compétences en matière des définitions des modalités de gouvernance de la société. L'interprétation du Groupe LBP AM diffère dans la mesure où une résolution consultative, du fait de la nature non contraignante de ses résultats pour le conseil, ne semble pouvoir empiéter sur ses prérogatives et où l'article R225-74 du Code de commerce n'octroie pas un droit de veto du conseil d'administration sur l'inscription de projets de résolution externe à l'ordre du jour. Ce vote vise à exprimer le souhait d'une consultation actionnariale accrue relative à la structure de gouvernance de la société, sous la coordination de l'administrateur référent et en assurant une robuste prévention des conflits d'intérêt. Il ne constitue pas un jugement sur l'adéquation des compétences et de la disponibilité de J. Aschenbroich avec l'exercice de ses fonctions.



SHELL PLC

Une coalition d'investisseur coordonnée par FollowThis a déposé une résolution en faveur d'objectifs climatiques plus ambitieux qui appelait le groupe à aligner ses objectifs de réduction des émissions à moyen terme, y compris de scope 3. En conformité avec l'Accord de Paris. En tant que membres de l'initiative d'engagement collaboratif internationale Climate 100+, le Groupe LBP AM a souhaité pré-déclarer son intention de soutenir la demande de la coalition, cette-dernière étant alignée avec les propres objectifs de transition du Groupe LBP AM.

6.2. Questions écrites en AG

Dans le cadre de l'application de sa politique Droits humains, le Groupe LBP AM a déposé une série de questions écrites aux AG 2024 des sociétés Accor SA et TotalEnergies auxquelles les entreprises sont tenues de répondre publiquement.



ACCOR SA

En 2021, le FIR a formé une coalition composée de dix de ses membres investisseurs afin d'engager les sociétés à risque sur la thématique de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Dix entreprises – dont Accor, pour laquelle le Groupe LBP AM est lead dans la conduite de l'engagement – ont été sélectionnées, évaluées et engagées sur la base d'une grille co-développée avec l'ONG Ressources Humaines Sans Frontière (RHSF), dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La grille évalue :

- ▶ **La connaissance des risques de l'entreprise;**
- ▶ **Le niveau d'engagement exprimé ;**
- ▶ **Le ciblage de la démarche de prévention et d'atténuation ;**
- ▶ **La pertinence des mesures déployées.**

Dans le prolongement de cette initiative d'engagement collaboratif, partant du constat qu'Accor était présente dans des zones à risque élevé du point de vue des Droits humains, le Groupe LBP AM a souhaité obtenir des informations relatives à sa politique de gestion des risques dans ces zones géographiques et a ainsi posé des questions écrites à l'Assemblée Générale 2024 d'Accor.

Les réponses apportées par l'entreprise sont disponibles [ici](#). Accor a répondu par écrit à l'ensemble de ces questions. Le Groupe LBP AM fera un suivi sur la base des réponses apportées.



TOTALENERGIES

TotalEnergies s'est engagé, via son Code de conduite et son plan de vigilance, à respecter les droits humains internationalement reconnus. Néanmoins, l'entreprise fait toujours l'objet de nombreux contentieux et controverses en matière de droits humains. Le Groupe LBP AM a donc engagé un dialogue avec l'entreprise afin de demander un renforcement du plan de vigilance et des différents documents liés (ex: Briefing Paper), notamment via la publication d'une Politique Droits humains globale, actualisée et contraignante :

- ▶ **1. Contenant en particulier des dispositions relatives à l'identification et à la gestion des risques**
 - Liés aux droits des peuples autochtones ;
 - Liés aux opérations en zones dites de conflit ou à haut-risque ;
 - Liés à la sûreté des défenseurs des droits.
- ▶ **2. Précisant les modalités d'identification préalable et continue des risques droits humains et de leur suivi, en prévoyant notamment :**
 - Une analyse préalable systématique en matière de droits humains.
 - Les conditions de mise-en-œuvre d'un HRIA tiers dans le cadre des projets.
 - La mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant aux filiales, employés et tiers de prévenir de la survenance d'un risque majeur.

Dans le prolongement d'un dialogue engagé depuis deux exercices sur ces enjeux avec TotalEnergies, le Groupe LBP AM a décidé **d'escalader et d'envoyer des questions écrites lors de l'Assemblée Générale** de l'entreprise 2024. portant sur trois piliers principaux :

- ▶ **1. La mise en œuvre d'une diligence raisonnable conforme aux Principes directeurs des Nations unies et notamment l'identification des risques droits humains à l'échelle du Groupe.**
- ▶ **2. La mise en œuvre systématique d'analyse des risques au cours du cycle de vie des projets.**
- ▶ **3. La gestion des risques dans les chaînes d'approvisionnement et les mesures d'évaluation et de suivi des fournisseurs mises-en-œuvre par le Groupe.**

Les réponses apportées par TotalEnergies sont disponibles [ici](#). TotalEnergies a répondu par écrit à l'ensemble de ces questions.

6.3. Dépôt de résolution

Sous certaines conditions, un actionnaire peut demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de résolution

Depuis 2018, la politique de vote du Groupe LBP AM permet de participer au dépôt de résolutions portant sur les sujets ESG. Le Groupe LBP AM a ainsi exercé sa faculté de dépôts à plusieurs reprises.

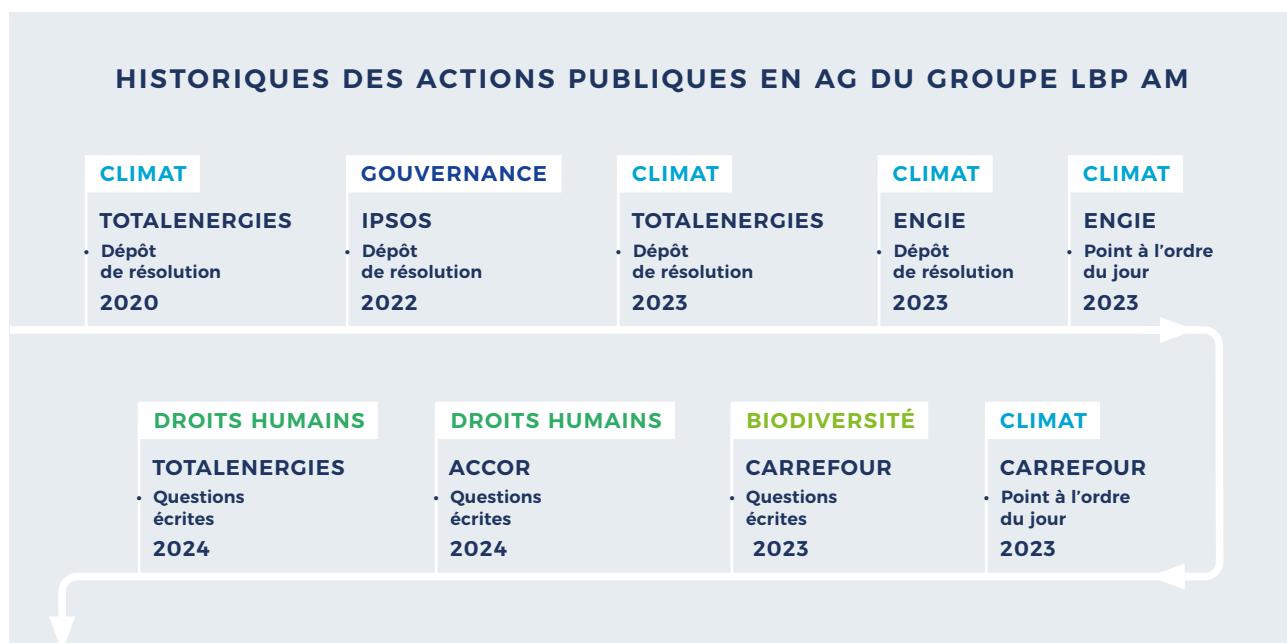
Quatre résolutions ont été déposées et portées à l'ordre du jour des AG (voir schéma ci-dessous). Trois autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées par suite d'engagements fructueux lors des AG de **Engie** en 2021 ainsi que **HSBC** et **TotalEnergies** en 2022. **Le retrait de ces résolutions témoigne de l'influence que le dépôt de résolutions exerce sur les entreprises**, favorisant l'aboutissement positif des démarches d'engagement.

En 2024, le Groupe LBP AM n'a pas déposé de résolutions en AG.

6.4. Inscription de point à l'ordre du jour des AG

Les actionnaires ont la possibilité de demander l'inscription de point à l'ordre du jour de l'AG. **L'assemblée générale doit alors délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour**, c'est l'occasion de débattre ou d'obtenir des questions sur des sujets d'intérêts.

En 2024, le Groupe LBP AM n'a pas inscrit de point à l'ordre du jour des AG des entreprises investies.



7. Gestion des conflits d'intérêt

Comme précisé au point 2.3 du chapitre I de ce présent rapport, dans le cadre de sa politique de vote, le Groupe LBP AM a mis en place le dispositif de gestion des conflits d'intérêt passant notamment par :

- ▶ **Le respect des principes définis dans la politique de vote :** en 2024, le Groupe LBP AM n'a pas identifié de cas dans lesquels elle a estimé ne pas avoir respecté les principes fixés dans sa politique de vote.
- ▶ **Des abstentions de vote :** en 2024, conformément à ce dispositif, le Groupe LBP AM s'est abstenu pour 9 résolutions qui concernaient un(e) mandataire social(e) d'entités avec lesquelles le Groupe LBP AM entretient des liens capitalistiques.

NOS ACTIONS DE DIALOGUE MENÉES AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES EN 2024

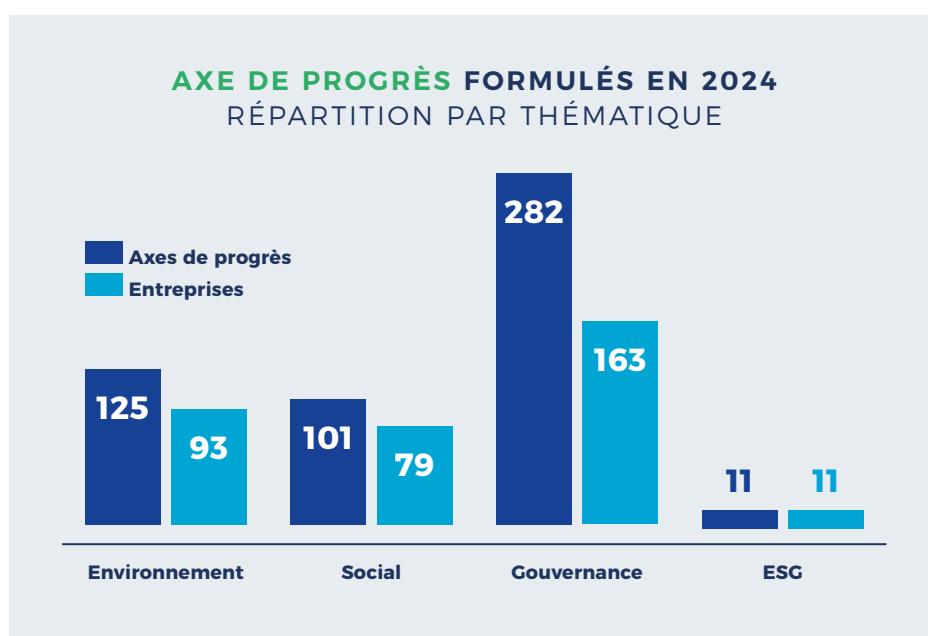
1.

Bilan global de nos actions d'engagement

Les actions d'engagement du Groupe LBP AM visent à **encourager une gestion robuste des enjeux de durabilité et à développer des pratiques responsables des entreprises** par la transmission aux entreprises d'**axes de progrès réalisistes, mesurables et contrôlables** sur les sujets ESG définis par le Groupe LBP AM, en application de nos thématiques d'engagement.

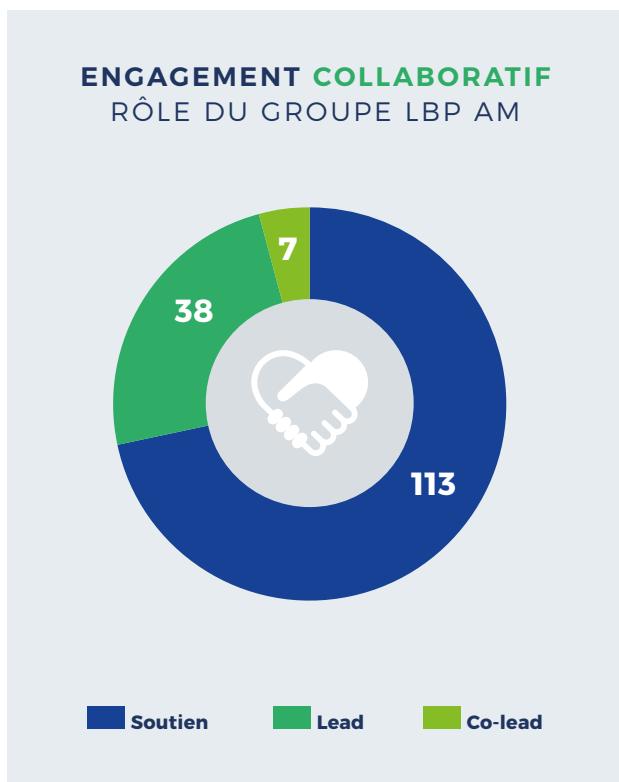
Le Groupe LBP AM a transmis **519 axes de progrès** portant sur des sujets ESG auprès de **261 entreprises distinctes** dans **26 pays**, majoritairement en France et en Europe. Les entreprises concernées correspondent à environ **36% des encours actions et obligataires** du Groupe LBP AM.

		2022	2023	2024 ¹
Environnement		102	68	125
Social		8	51	101
Gouvernance		40	59	282
ESG²		2	4	11
Total d'axes de progrès transmis		152	182	519
Nombre d'entreprises concernées		116	123	261



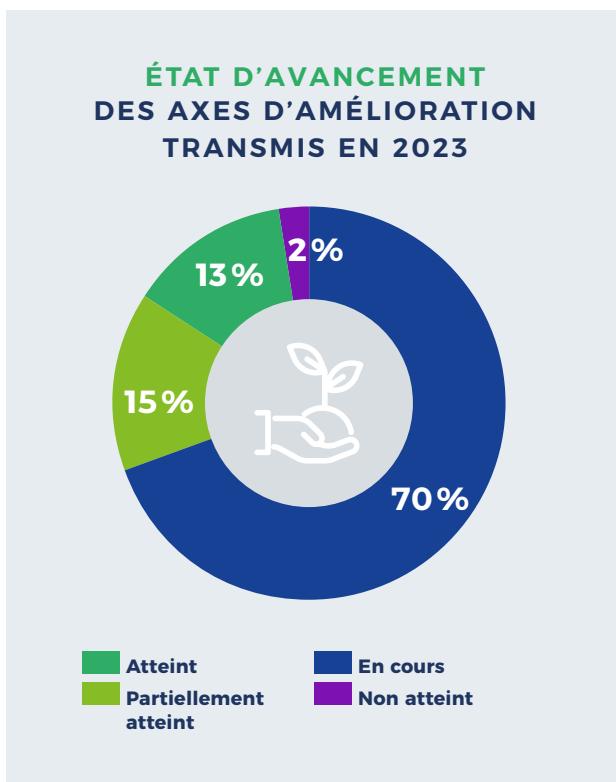
¹ Le nombre d'axes de progrès formulés en 2024 a considérablement augmenté du au périmètre consolidant pour la première année les engagements réalisés par La Financière de L'Echiquier et LBP AM.

² La catégorie « ESG » regroupe les axes de progrès qui ne se classifient pas exclusivement comme étant E, S ou G mais recoupent plusieurs thématiques.



Parmi les axes de progrès transmis, **368** ont été communiqués à l'entreprise en bilatéral et **158** dans le cadre d'initiatives d'engagement collaboratives.¹

¹ 7 des 519 axes de progrès ont été formulés à la fois en bilatéral et en collaboratif.



Sur les axes d'amélioration transmis en 2023 à 270 entreprises, le Groupe LBP AM a constaté que **28 %** des axes de progrès répondent partiellement ou entièrement à l'objectif fixé.

2.

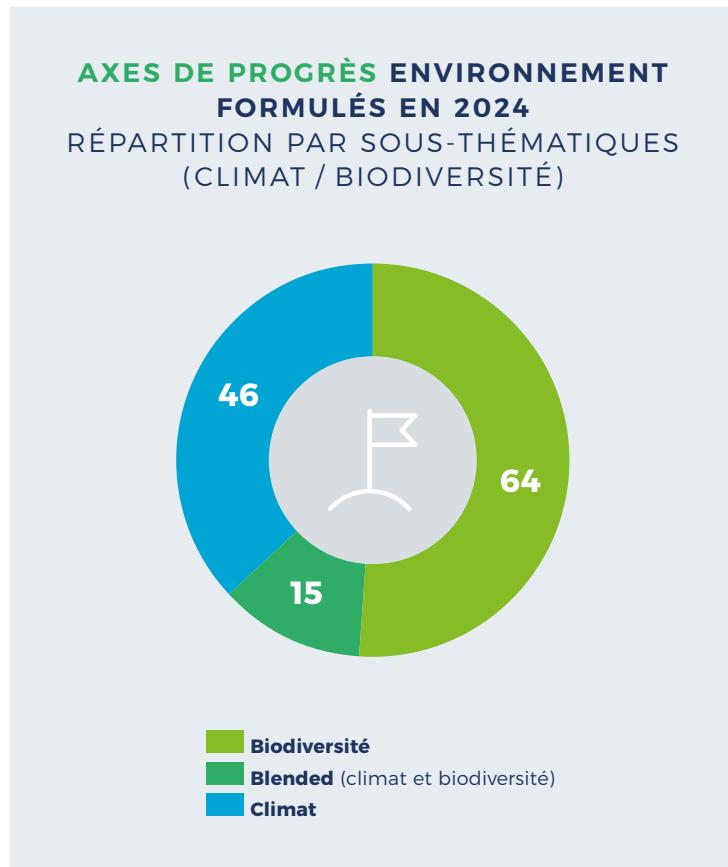
Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG

2.1. Environnement : biodiversité et climat

Le Groupe LBP AM a communiqué **125 axes de progrès** sur la thématique environnement à **93 entreprises**.

a) Biodiversité

Le Groupe LBP AM a communiqué **64 axes de progrès** sur la thématique biodiversité à **56 entreprises**. Ces actions d'engagements ont été menées conformément à la politique biodiversité du Groupe LBP AM. Parmi ces axes de progrès, **8 ont été formulés** en matière de gestion des risques de **déforestation** sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao). Les paragraphes suivants développent les campagnes d'engagement collaboratives auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2024 ainsi que des exemples d'engagements menés en bilatéral avec les entreprises.



Engagements collaboratifs

Le Groupe LBP AM a participé en 2024 aux initiatives d'engagement collaboratifs suivantes :

► **Le réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)** encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées auprès de sociétés identifiées comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et accompagner dans la conduite du changement. En 2024, le Groupe LBP AM a participé à des campagnes d'engagement collaboratifs sur la thématique de l'aquaculture durable et sur l'intégration de la diversification des protéines dans les stratégies climat et nutrition, via l'envoi de lettres à 22 entreprises demandant une évaluation approfondie des risques et le déploiement d'objectifs sur ce sujet.

► **Le CERES** est une organisation non lucrative américaine rassemblant des investisseurs internationaux souhaitant contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de soja en Amazonie. En son sein, le Groupe LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratifs suivantes : « Land use and Climate », « Déforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative », engageant au moins une société via chaque initiative afin de l'encourager à se fixer des objectifs portants sur la biodiversité.

À titre d'exemple,

un engagement a été conduit avec **Inditex**, société spécialisée dans la production et distribution textile pour le marché du fast fashion, dans la **campagne Valuing Water Initiative**. Les réponses de la société aux questions bilatérales posées par le groupe LBP AM en relatives à la gestion de l'eau étant évasives, le Groupe LBP AM a souhaité escalader l'engagement en participant et organisant cet engagement collaboratif, portant sur les attentes suivantes à horizon 2030:

- 1. Quantité d'eau** : exploiter les résultats des évaluations des risques liés à l'eau conduites par la société pour fixer des objectifs locaux afin de réduire les impacts dans les zones à stress hydrique élevé.
- 2. Qualité de l'eau** : conduire des évaluations des risques pour identifier les sites prioritaires, et fixer des objectifs visant à remédier aux incidences négatives dans ses propres opérations ainsi que pour ses fournisseurs
- 3. Protection des écosystèmes** : relier les objectifs en matière de protection et de restauration des écosystèmes à l'approvisionnement en eau douce et / ou à la biodiversité aquatique
- 4. Accès à l'eau et à l'assainissement** : adopter une politique en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène)
- 5. Suivi par le conseil d'administration**
- 6. Lobbying** : aligner l'engagement politique sur les politiques scientifiques ou contextuelles de l'eau

Après une réunion entre investisseurs participants à l'action d'engagement avec Inditex, il a été décidé de recontacter la société après la publication de son rapport ISR en 2025.

► **La « Non Disclosure Campaign » du Carbon Disclosure Project (CDP)**

Cette initiative vise à améliorer la transparence environnementale des sociétés en portefeuille sur les thématiques du climat, de l'eau et des forêts. Au titre de cette campagne, le Groupe LBP AM a engagé comme investisseur lead/co-lead avec 12 entreprises sur les thématiques de l'eau et les forêts pour les pousser à divulguer davantage d'indicateurs. Chaque année, le CDP produit un rapport d'activité présentant les résultats de cette campagne d'engagement. Le rapport 2024 est disponible [ici](#).

► **Nature 100**

Lancée en septembre 2023 par la collaboration entre le CERES, l'IIGCC, Finance for Biodiversity Foundation et planet tracker, la coalition Nature Action 100 rassemble des investisseurs institutionnels pour engager le dialogue avec cent entreprises clés des secteurs qui ont le plus d'impact sur la nature et les inciter à réduire leur impact sur la biodiversité d'ici à 2030. En 2024, le Groupe LBP AM a engagé avec **l'Oréal**, **Danone** et **Carrefour**.

► **ShareAction**

Organisme fondé en 2005, ShareAction coordonne nombreuses campagnes d'engagement avec les investisseurs, afin de répondre aux grands défis environnementaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés. Le Groupe LBP AM a participé à une campagne de sensibilisation avec les plus gros acteurs impliqués dans la production des pesticides, notamment via l'engagement avec **BASF**. Le Groupe LBP AM a encouragé l'entreprise à s'aligner et fixer des objectifs conformes à l'objectif 7 du Global Biodiversity Framework.

► **Coalition d'investisseurs Rainforest**

Initiative collaborative entre investisseurs, coordonnés par Storebrand AM en partenariat avec l'ONG Rainforest Foundation Norway, qui vise à traiter la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement automobile. Le Groupe LBP AM s'est positionné comme investisseur lead de l'engagement avec **Forvia**. En 2024, l'entreprise a montré des progrès dans la transparence et la communication de ses fournisseurs de cuir.

► **Coalition ad hoc d'investisseurs internationaux**

Plusieurs investisseurs internationaux ont démarré un engagement collaboratif avec **Costco Wholesale Corporation**. Après un premier dialogue afin d'établir une relation avec la société, nous avons partagé nos points d'intérêt portant notamment sur la gouvernance des sujets environnementaux au sein de l'entreprise, ses politiques et stratégies climat et la prise en compte de la biodiversité dans ses politiques.

► VBDO

Avec un groupe d'investisseurs participants à la campagne d'engagement autour du plastique mené par le Dutch Association of Investors for Sustainable Development, le Groupe LBP AM a participé à l'engagement avec **Ahold Delhaize**. Nous avons questionné la société afin de comprendre son positionnement vis-à-vis des négociations du traité des Nations Unies sur le plastique ainsi que sur la directive européenne du plastique, ses objectifs en termes d'usage unique d'emballage plastique, et son travail de réduction des produits chimiques dans les emballages.

Engagement bilatéraux

Exemples d'engagements bilatéraux

Engagement avec Bridgestone sur la déforestation

Dans le cadre de la mise à jour de l'univers d'exclusion lié à notre politique déforestation, nous avons échangé avec Bridgestone, société leader dans la production des pneus, afin de **vérifier que la société avait mis en place les mesures nécessaires à réduire le risque déforestation lié à l'utilisation du caoutchouc naturel** (sur la base des principes de l'Accountability Framework Initiative). Bridgestone est membre fondateur du « Global Platform for Sustainable Natural Rubber » s'engage sur un objectif « No Deforestation, No Peat and No Exploitation » avec une date butoir 2019, et participe à l'élaboration et amélioration des standards pour le secteur. Lors de l'échange, nous avons recueilli plus d'informations sur les outils de suivi et de traçabilité en cours de développement, ainsi que ses actions d'engagement avec les petits producteurs et fournisseurs d'hévéa. Les échanges se poursuivront pour s'assurer du déploiement à termes de ces initiatives.

Engagement avec Kemira sur l'huile de palme

Kemira est une entreprise leader mondial dans le domaine des solutions chimiques durables pour les industries intensives en eau telles que la pâte et papier ou les opérateurs industriels et municipaux de traitement de l'eau. Le groupe fournit ainsi des produits et services pour améliorer la qualité, les processus et l'efficacité des ressources en eau. Dans le cadre de notre processus d'engagement, **nous avons initié un dialogue avec l'entreprise afin qu'elle mette en place une politique d'approvisionnement durable en huile de palme, à l'instar de certains de ses pairs.** Après plusieurs échanges en 2022 et 2023, l'entreprise a publié dans son rapport annuel 2023 une section dédiée sur l'huile de palme précisant qu'elle est membre RSPO¹ avec une politique de certification à 100% des achats et de ses sites de productions. La politique fournisseur a été renforcée en parallèle avec des audits, renforçant la traçabilité de cet engagement.

b) Climat & transition énergétique

En 2024, le Groupe LBP AM a transmis **46 axes de progrès** portant sur le climat et la transition énergétique à **41 entreprises**. Les paragraphes suivants développent les initiatives d'engagement collaboratives auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2024 ainsi que des exemples d'engagement menés soit collaborativement soit en bilatéral.



¹ La table ronde sur l'huile de palme durable (ou RSPO, de l'anglais Roundtable on Sustainable Palm Oil) est une organisation internationale créée en 2004 dans l'objectif de promouvoir la production et l'utilisation d'huile de palme durable grâce à la mise en place et au respect de normes mondiales engageant les diverses parties prenantes du secteur et conduisant à la mise sur le marché d'huile de palme certifiée durable (ou CSPO, de l'anglais Certified Sustainable Palm Oil). certains étiquetages portant la mention huile de palme ségrégée RSPO. Elle rassemble des producteurs, des négociants, des fabricants de biens de consommation, des revendeurs, des banques et investisseurs ainsi que des ONG de défense de l'environnement et des droits sociaux.

► La "Science-Based Targets Campaign" du Carbon Disclosure Project (CDP)

Le Groupe LBP AM a soutenu la campagne d'engagement organisée par le CDP intitulée la "Science-Based Targets Campaign". L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une association internationale qui certifie que les objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises correspondent aux objectifs internationaux de l'accord de Paris. La campagne d'engagement du CDP vise à encourager les entreprises à s'engager auprès de la Science Based Targets initiative pour établir des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.

► La « Non Disclosure Campaign » du Carbon Disclosure Project (CDP)

Cette initiative vise à améliorer la transparence environnementale des sociétés en portefeuille sur les thématiques du climat, de l'eau et des forêts. Au titre de cette campagne, le Groupe LBP AM a engagé comme investisseur lead/co-lead avec 9 entreprises sur le climat pour les pousser à divulguer davantage d'indicateurs. Chaque année, le CDP produit un rapport d'activité présentant les résultats de cette campagne d'engagement. Le rapport 2024 est disponible [ici](#).

► L'initiative Climate Action 100+

Notamment animée par les PRI et l'IIGCC, il se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le Groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.

Exemple d'engagement collaboratif FIR/Climate 100+ avec **Engie**

Depuis 2022, le Groupe LBP AM participe à une campagne d'engagement collaboratif, animée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant à inciter la société à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. La coalition d'investisseurs a noté de véritables progrès réalisés par Engie au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition. La coalition a ainsi adressé en 2023 une lettre au président du conseil d'Engie et mené un engagement afin d'échanger sur des sujets communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+, complétés par d'autres enjeux plus spécifiques. Dans la continuité de cette campagne d'engagement, le Groupe LBP AM a, avec 15 autres investisseurs, co-déposé une résolution avec comme double objectif :

- de signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif *Say-on-Climate* ;
- d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1.5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3).

L'engagement a conduit à une amélioration significative du niveau de transparence et pédagogie de la société sur son plan de transition pré-AG. La société s'est également engagée à mettre en place un Say On Climate ponctuel sur le plan de transition de la société, mais pas un vote régulier sur son exécution. La résolution a été soutenue par 24,38% des actionnaires et le conseil d'Engie s'est engagé à poursuivre le dialogue constructif avec ses actionnaires et plusieurs rdvs ont eu lieu depuis, s'inscrivant dans CA100+.

Par ailleurs, le Groupe LBP AM a mené une autre action d'engagement en participant à l'inscription d'un point à l'ordre de jour lors de l'AG 2023 concernant les indicateurs permettant de suivre la stratégie climat du Groupe. Cette action a conduit à un échange lors de l'Assemblée Générale entre les équipes de direction et ses actionnaires sur des sujets variés : l'avenir du nucléaire belge, les perspectives de développement dans l'hydrogène vert et le biométhane ou le marché du CO₂. Ce dialogue s'est montré constructif puisque le conseil d'administration s'est engagé à améliorer le dialogue actionnarial sur le sujet, mettant en lumière une démocratie actionnariale saine entre le Conseil d'administration et les actionnaires d'Engie.

En 2024, le Groupe LBP AM a poursuivi sa participation à la campagne d'engagement collaboratif visant à inciter la société à renforcer la complétude et la transparence de son plan de transition. Plusieurs rendez-vous ont eu lieux en amont de l'Assemblée Générale. Au cours de ces échanges divers sujets liés au plan de transition ont été abordés : trajectoire de sortie du charbon, développement des centrales à gaz en Belgique et aux Pays-Bas, l'impact du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) américain en remplacement du gaz russe, les perspectives de développement des gaz verts ainsi que le schéma de rémunération.

Exemple d'engagement bilatéral avec **Veolia**

Veolia offre des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Nous avons été choisis en 2022 avec 2 autres Asset Managers pour participer, en tant qu'actionnaires, au plan de consultation mondial de Veolia auprès de 20 de ses parties prenantes afin de **définir les axes stratégiques sur 2024-2027 d'un groupe** qui a l'ambition de devenir l'entreprise de référence de la transformation écologique. Nos positions ont porté sur la fermeture de leur dernière centrale au charbon, la transformation du modèle de fournisseur en eau à un apporteur de solutions technologiques et de conseils pour aider les collectivités, les usagers ou les industriels à mieux mesurer, gérer et réduire leur consommation d'eau, la publication de plus de KPI sur ses propres opérations et sur les impacts positifs des solutions offertes par le groupe sur le climat et la biodiversité.

À la suite de cette consultation, Veolia a lancé en février 2024 son programme stratégique 2024-27 baptisé Green-Up.

En s'appuyant sur son expertise dans l'eau, l'énergie et les déchets, Veolia vise notamment pour 2027:

- **18 millions de tonnes de CO₂ évitées en 2027** (scope 4) vs 13,8Mt en 2023 et une validation SBTi de sa trajectoire 1,5°C (scopes 1&2) avec l'accélération des investissements visant à éliminer le charbon en Europe d'ici 2030 (plan d'investissement de 1,6 milliard d'euros entre 2018 et 2030), et sur les énergies vertes et l'efficacité énergétique.
- **Plus de 1,5Mds de m³ d'eau douce économisée** (réutilisation, dessalement, réduction de fuites etc.)
- **10Mt de déchets dangereux et de polluants traités.**

2.2. Social - Droits humains

En 2024, le Groupe LBP AM a communiqué **101 axes de progrès** portant sur les Droits Humains à **79 entreprises**. Ces actions d'engagements ont été menées conformément aux trois piliers d'engagement décrits dans la politique Droits Humains du Groupe LBP AM, qui a été publiée début 2024. Les paragraphes suivants développent les campagnes d'engagement conduites pro activement par le Groupe LBP AM ainsi que les initiatives d'engagement collaboratives auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2024.

a) Présence d'enfants dans les champs de jasmin en Égypte auprès des entreprises du secteur du luxe, de la beauté et de la parfumerie

En mai 2024, la BBC a diffusé un documentaire sur la présence systématique d'enfants dans les cultures de jasmin en Égypte, qui représente 50% du marché mondiale de jasmin. Le risque en matière de droits humains pour les entreprises du secteur de la parfumerie et des cosmétiques et leur chaîne de valeur lié à la culture de cette fleur avait été identifié en amont par le Groupe LBP AM, grâce à son travail de cartographie des risques, de veille et de consultation avec des parties prenantes (notamment ONG). À ce titre, le Groupe LBP AM a entamé un engagement dès avril 2024 avec les acteurs du secteur (marques, créateurs et maisons de parfum, fournisseurs en matière première...) pour:

- identifier les mesures de prévention mises-en-œuvre, ainsi que la robustesse de leur système de remontée d'alertes et d'évaluation des fournisseurs.
- comprendre la démarche de remédiation mise-en-œuvre à échelle du secteur et le rôle de chaque entreprise dans cette démarche, ainsi que de soutenir le renforcement de ces mesures.
- encourager une réponse collective par tous les échelons de la chaîne de valeur et une approche multiparties prenantes (acteurs privés, publics et société civile).
- encourager le renforcement de l'identification et de la connaissance des risques droits humains au sein des chaînes d'approvisionnement des entreprises engagées, afin notamment d'assurer la priorisation des plans d'action sur les commodités les plus exposées à des impacts critiques sur les personnes.

Le Groupe LBP AM a ainsi engagé 9 entreprises du secteur et continue désormais son engagement avec l'ensemble de la Coalition formée par les entreprises du secteur, avec le soutien de la Fair Labor Association (FLA), pour apporter une réponse collective, concrète et effective et remédier à la présence d'enfants dans la filière égyptienne de jasmin.

b) Initiatives d'engagement collaboratives sur les Droits Humains

► **Coalition for Ethical AI (World Benchmarking Alliance)**: dont l'objectif est notamment de demander aux entreprises engagées de démontrer :

- Comment elles mettent en œuvre les principes d'IA qu'elles ont publiés,
- Comment les risques liés à l'IA sont pris en compte dans leurs évaluations d'impacts sur les droits humains,
- Quels mécanismes de gouvernance sous-tendent le développement, le déploiement et l'acquisition de la technologie IA.

Dans ce cadre, le Groupe LBP AM participe notamment aux engagements auprès de **Nvidia**, **Amazon** et **Adobe**.

► **Long-term Investors in People's Health (LIPH) (ShareAction)**

Cette coalition d'investisseurs, organisée par ShareAction, est fondée sur trois piliers principaux :

- **La santé des travailleurs**: comment les entreprises influencent-elles la santé physique et mentale de leur main d'œuvre ?
- **La santé des consommateurs**: Comment les produits et services proposés par les entreprises peuvent être préjudiciables ou bénéfiques pour la santé humaine ?
- **La santé des communautés**: Quels impacts les activités d'une entreprise peuvent avoir sur les communautés locales et la santé ?

Dans ce cadre, LBP AM participe à deux campagnes d'engagement, sur la santé des consommateurs et notamment les enjeux de nutrition, et sur la santé des communautés. À ce titre, le Groupe LBP AM a notamment transmis des attentes à **Kraft Heinz**, **General Mills**, **Mondelez**, **Kellanova**, **Coca-Cola**, **PepsiCo**, concernant l'adoption d'un système de notation nutritionnelle reconnue par leurs marques, ainsi qu'une transparence accrue concernant la qualité nutritionnelle des produits et la composition du portefeuille produits de leurs marques du point de vue nutritionnel.

c) Le Groupe LBP AM continue par ailleurs son engagement au sein d'initiatives multiples

► **Investor Alliance for Human Rights**

Une initiative à but non-lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains. Le Groupe LBP AM participe notamment :

- **Au groupe d'engagement coorganisé par la World Benchmarking Alliance sur le Corporate Human Rights Benchmark** un benchmark qui évalue les plus grandes entreprises dans des secteurs à risque sur leurs politiques, processus et pratiques de diligence raisonnable en matière de droits humains, ainsi que sur leur capacité à remédier aux impacts les plus sévères sur les personnes.
- **Au groupe d'engagement sur les risques liés au travail forcé des Ouïghours dans les chaînes d'approvisionnement automobiles**, afin d'évaluer la capacité des entreprises à adopter une stratégie permettant de réduire, sur le long-terme, le risque de dépendance à des matériaux issus du travail forcé et à augmenter la transparence sur la gestion des chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre, le Groupe LBP AM mène un engagement auprès de **Mercedes-Benz**, **Stellantis** et **Volkswagen AG**.

► **Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC) avec l'ONG suédoise ChemScore**

Signataire d'une lettre envoyée à 54 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de polluants éternels, le Groupe LBP AM engage par ce biais cinq entreprises du secteur de la chimie, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des polluants éternels et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.

Avancées notables:

Syensqo a pris un engagement pour cesser définitivement la production de fluor surfactants d'ici 2026. Concernant les fluors polymères, l'entreprise a annoncé avoir trouvé un nouveau procédé de polymérisation ne reposant plus sur l'utilisation de fluor surfactants.

Arkema a transmis à ChemSec des informations complémentaires sur sa gestion des produits chimiques.

► Access to Medicine

Cette Fondation évalue les entreprises du secteur pharmaceutique sur leur capacité à favoriser l'accès aux médicaments et aux soins, notamment pour les populations les plus vulnérables, via la recherche et le développement, les politiques tarifaires ou encore les politiques de propriété intellectuelle. Elle organise également des campagnes avec des investisseurs afin d'inciter les sociétés à renforcer leurs pratiques pour améliorer l'accès à leurs produits mondialement. Le Groupe LBP AM mène l'engagement auprès de **Sanofi**.

Avancées notables:

Sanofi est passé de la 8^e place du **classement Access to Medicine en 2022**, à la 3^e place en 2024. L'entreprise s'impose comme leader en matière de stratégie d'accès à la santé. Elle dispose d'un ensemble de contrôles rigoureux pour promouvoir une conduite éthique et atténuer les risques afin de garantir que les efforts de gouvernance ne soient pas compromis par des activités non-conformes. L'entreprise fait preuve de transparence et des responsabilités propres en matière d'accès à la santé sont assignées à tous les niveaux de l'entreprise pour s'assurer de la bonne mise-en-œuvre de la politique.

► Advance (UNPRI)

L'initiative d'engagement collaboratif, menée par les United Nations Principles for responsible investment, cherche à obtenir des avancées en matière de gestion des risques droits humains. Le Groupe LBP AM participe aux deux groupes de travail sur le secteur des énergies renouvelables et des minières, et mène un engagement auprès d'**ArcelorMittal**, en faveur du renforcement des mesures de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, des mesures d'identification des risques liés à certaines géographies ou à certains matériaux / produits, et des procédures de gestion des risques de santé et sécurité.

Avancées notables:

En avril 2024, **ArcelorMittal** a nommé un membre exécutif disposant d'une forte expérience en matière de santé et de sécurité, un enjeu saillant du point de vue de la double-matérialité, pour l'entreprise. Comme demandé dans le cadre de notre engagement, ArcelorMittal a conduit un exercice de cartographie des risques de l'ensemble de ses activités, utilisant la méthodologie des UNGPs, lui permettant d'identifier 12 enjeux saillants. Du point de vue de la transparence, ArcelorMittal publie désormais des cas pratiques concrets sur sa gestion de risques droits humains, notamment concernant les communautés locales, dans son rapport annuel 2023.

► Business and Conflict Community of Practice

Le Groupe LBP AM a rejoint l'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, l'IAHR et Heartland Initiative. En engageant des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information, l'initiative vise à inciter les entreprises à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire efficacement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones de conflits. Le Groupe LBP AM a été soutien sur une entreprise dans le cadre de cette coalition.

► Rating Digital Rights (vie privée et liberté d'expression dans le secteur des technologies de l'information)

Le Groupe LBP AM participe à l'engagement collectif coorganisé par Ranking Digital Rights (RDR), un programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les droits humains, notamment sur le respect de la vie privée et de la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de respect des droits humains. Le Groupe LBP AM mène un engagement auprès d'**Orange**.

► FIR Coalition contre le travail forcé et le travail des enfants

En 2021, le FIR a formé une coalition composée de dix de ses membres investisseurs afin d'engager des sociétés à risque sur la thématique de la lutte contre le travail forcé et des enfants et de renforcer leurs politique et méthodes de gestion de ces risques. 10 entreprises ont été sélectionnées et évaluées sur la base d'une grille codéveloppée avec l'ONG Ressources Humaines Sans Frontière (RHSF), dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. La grille évalue notamment :

- La connaissance des risques de l'entreprise ;
- Le niveau d'engagement exprimé ;
- Le ciblage de la démarche de prévention et d'atténuation ;
- La pertinence des mesures déployées.

Dans ce cadre, le Groupe LBP AM engage **LVMH, L'Oréal, Accor, Bouygues, Stellantis et Carrefour** en tant qu'investisseur lead, ainsi que **Neoen** en tant qu'investisseur soutien.

Actions majeures de la première année d'engagement:

- Publication d'un rapport Droits humains par **L'Oréal**, en ligne avec nos attentes en termes de transparence.
- Accompagnement renforcé avec **LVMH**: Envoi de recommandations et d'éléments de benchmarks pour la publication d'une politique Droits humains. L'entreprise a nommé un responsable devoir de vigilance au niveau Groupe.
- **Bouygues**: Évolution et renforcement de la méthodologie de cartographie des risques droits humains.
- Envoi de questions écrites en assemblée générale à **Accor** (voir chapitre 2.6 du présent rapport, « Actions publiques en AG »).

2.3. Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, la saison des assemblées générales est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote du Groupe LBP AM, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables en matière de gouvernance tout particulièrement. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de **promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance**. Ces actions d'engagements ont été menées conformément à la politique de vote du Groupe LBP AM qui décrit les attendus en termes de gouvernance.

Sur la thématique de la gouvernance, en 2024, **282 axes de progrès ont été communiqués à 163 entreprises, dont 131 dans le cadre des AG**.

Exemple d'engagement mené dans le cadre d'une Assemblée Générale – Vinci

Vinci est entreprise est la deuxième entreprise mondiale des métiers des concessions et de la construction.

En 2023, dans le cadre d'un engagement pré assemblée générale, nous avons encouragé l'entreprise à renforcer la structure de rémunération variable du directeur général sur les critères extra-financiers. Nous questionnons la pertinence du choix de la note CDP comme critère environnemental et préconisons sa substitution par objectifs de baisse d'émissions carbone alignés avec le plan de transition de l'entreprise.

Dans la politique de rémunération 2024 du dirigeant, le critère de notation CDP du bonus annuel a été remplacé par les objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

*Exemples d'engagement collaboratifs***Club 30 France**

Le Club des 30 est une initiative d'engagement collaboratif dont l'objectif est d'encourager les entreprises à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Le Groupe LBP AM est membre fondateur du chapitre français de cette initiative, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Club a vocation à engager les entreprises afin :

- qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour identifier et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction,
- qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction.
- qu'elles fournissent des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise.
- des preuves/signaux d'une culture d'entreprise favorable à la diversité de genre.

Nous transmettons aux entreprises une **grille de question** en amont des échanges qui portent sur la gouvernance de la diversité, les formations mises en place, la transparence de KPI portant sur des sujets de diversité, les pratiques de rémunération équitables, les politiques de promotions internes, de rétention et d'équilibre vie personnelle - vie professionnelle, de prévention d'harcèlement sexuel.

Chaque année, nous sommes lead sur certaines entreprises du SBF 120. En 2024, ces entreprises ont été les mêmes que les deux années précédentes : **Carrefour** et **ArcelorMittal**.

Le Club 30 France publie un rapport dans lequel il rend compte de son activité : [lien du rapport](#).

Club SMID du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Ce club, créé en 2024, vise à développer la collaboration entre investisseurs pour accompagner au mieux les entreprises de petites et moyennes capitalisations dans leurs progrès ESG, notamment sur les enjeux de gouvernance. À court terme, ces entreprises aux ressources limitées sont en outre particulièrement challengées par la mise en œuvre de réglementations telles que la CSRD.

Le Groupe LBP AM s'est positionné comme l'un des leads du groupe de travail portant sur la gouvernance d'entreprise, dont les objectifs sont de :

- Créer une communauté d'investisseurs responsables dédiée au dialogue et à l'engagement avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations (SMID) sur des sujets de Gouvernance
- Partager des bonnes pratiques, mutualiser et collaborer pour faire émerger des attentes communes et un accompagnement cohérent sur divers sujets
- Devenir un acteur de référence en matière de dialogue actionnarial auprès des sociétés smid.

Les initiatives mises en œuvre en 2024 par le Club sont listées ci-après :

- **Tenue d'un événement CSRD** regroupant différentes multi parties prenantes (entreprises, investisseurs, auditeurs)
- **Rencontre avec The Investor Coalition for Equal Votes (ICEV)** dans le cadre du développement des droits de vote multiple en Europe
- **Rencontre avec MiddleNext**, code de gouvernance de référence des SMID, dans le cadre des évolutions des recommandations RSE
- **Engagements avec des SMID** : le Groupe
- Le Groupe LBP AM s'est positionné comme lead d'un engagement conduit avec **Virbac** et en soutien avec **SEB** et **Ipsos**, laboratoire pharmaceutique français dédié à la santé animale et a formulé auprès de l'entreprise certains attendus qui seront suivis avec attention durant ces prochaines années.

3. Activité d'engagement sur les Actifs Réels et Privés

Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence, lors de la notation GREaT, pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent également être amenés à **négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels**. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

Les gérants Dette privée Corporate et les experts de l'équipe Solutions ISR participent ainsi activement à la structuration de *Sustainability-Linked Loans* (SLL), format de financement visant à accompagner l'amélioration des pratiques ESG des emprunteurs via une incitation financière à atteindre des objectifs annuels. Les équipes du Groupe LBP AM commencent par dialoguer étroitement avec la direction des entreprises afin de comprendre leur enjeux RSE et leur stratégie pour les piloter. Sur cette base, elles identifient les axes d'amélioration les plus matériels, et proposent un à trois indicateurs (les KPI ESG) auxquels sont adossés des trajectoires d'amélioration sur l'ensemble de la maturité du financement. Les KPI sont ensuite évalués annuellement pour constater l'atteinte ou non des cibles d'amélioration matérialisées par les trajectoires, déclenchant un mécanisme de bonus/malus sur la marge d'intérêts pour la période donnée.

En 2024, la gestion Dette privée Corporate a ainsi poursuivi le déploiement de la stratégie Midcap Senior Debt. Classifiée article 9 au sens de SFDR, elle réalise 100% d'investissements durables en adossant au moins un KPI ESG et une trajectoire d'amélioration au closing de chaque créance. Les KPI sont choisis au cas par cas parmi les quatre thématiques suivantes : décarbonation du modèle d'affaire, amélioration des conditions de travail, partage de la valeur, et durabilité dans la chaîne de valeur. **19 créances étaient en portefeuille au 31 décembre 2024 avec une moyenne de 3,2 KPI par financement. 50% des KPI étaient liés à la durabilité dans la chaîne de valeur** (ex : recyclage de déchets, score Écovadis...), **33% à la décarbonation du modèle d'affaires** (ex : réduction empreinte carbone...), **15% à la qualité de l'emploi** (ex : formation du personnel, réduction de l'accidentologie...) et **2% au partage de la valeur** (ex : actionnariat salarié).

En 2024, la gestion Dette privée Infrastructure et l'équipe Solutions ISR ont dialogué avec une contrepartie à la suite de l'octroi d'un financement dans le cadre du déploiement de la stratégie à impact climat. Spécialiste de l'efficacité énergétique pour l'industrie, la société propose un service d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'amélioration chez ses clients, se chargeant notamment de sélectionner les sociétés de services énergétiques pour les réaliser. La contrepartie a sollicité l'expertise ESG des équipes de LBP AM pour construire son référentiel de sélection des prestataires. Lors d'une série d'échanges entre la gestion, Solutions ISR et la responsable ESG de la contrepartie, une grille d'analyse a ainsi été coconstruite pour favoriser l'intégration de facteurs environnementaux et sociaux dans la sélection des sociétés de services énergétiques, tels que la mise en place de dispositifs pour promouvoir la santé-sécurité des ouvriers ou le recyclage des déchets de chantier.



NOTRE CAPACITÉ D'INFLUENCE : ACTIONS DE PLAIDOYERS ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

En cohérence avec son engagement envers les 6 Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et persuadé que l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable, **le Groupe LBP AM conduit ses démarches d'engagement auprès d'autres parties prenantes**, telles que les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché. Elle engage également des sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds, et des prestataires d'évaluation et données ESG.

1.

Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle

Le Groupe LBP AM échange avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle sur les thématiques durables, notamment par **la réponse à des consultations** en amont de la publication de nouvelles règlementations, par **la participation à des groupes de travail** ou **des tables rondes** et **des activités de plaidoyer**.

À ce titre, en 2024, le Groupe LBP AM a conduits les actions d'engagements suivantes :

- ▶ **Signature à une lettre publique destinée** à la Securities and Exchange Commission (SEC) sur le dépôt de résolutions externes. La déclaration vise, dans le contexte du litige aux Etats-Unis entre Exxon et des petits actionnaires minoritaires sur le dépôt d'une résolution climat, à préserver le système local actuel d'arbitrage par la SEC (rapide, relativement fiable, et bas cout) de la recevabilité des résolutions d'actionnaires pour ne pas s'orienter vers un système juridique créant un risque juridique plus élevé et une barrière pratiquement infranchissable en termes de coût pour les investisseurs. [Lien de la lettre](#).
- ▶ **Réponse à la consultation** de la Commission Européenne sur la révision du règlement SFDR.
- ▶ **Réponse à la consultation** de la Plateforme sur la finance durable relative à des projets de critères pour la définition de catégories ESG pour les produits financiers dans le cadre de la révision du règlement SFDR.
- ▶ **Réponse à la consultation** de l'AMF sur l'application des orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité.
- ▶ **Réponse à la consultation** de l'AMF sur des ajustements à position - recommandation DOC-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.
- ▶ **Publication d'un rapport** de l'Institut pour la Finance Durable auquel le Groupe LBP AM a participé. Ce rapport dresse le panorama des stratégies de transition énergétique des acteurs de la Place financière de Paris. Il a pour objectif un partage des bonnes pratiques et une déclinaison concrète des stratégies climatiques par type d'acteur financier pour accélérer la dynamique de Place et inspirer les Places financières à l'international. Le rapport dégage ainsi 10 bonnes pratiques pour la bonne utilisation des scénarios climatiques dans les stratégies climat des acteurs financiers. [Lien du rapport](#).
- ▶ **Publication d'un rapport** co-écrit par l'Institut pour la Finance Durable et la Coalition des Investisseurs pour la Transition Juste (Investors for a Just Transition) auquel le Groupe LBP AM a participé. Ce rapport a pour objectif d'inciter les entreprises à mieux intégrer les dimensions de la transition juste dans leur stratégie environnementale. Le rapport restitue les constats issus de la première phase d'engagement initiée par les investisseurs avec les entreprises de quatre groupes de travail, répartis sur des secteurs d'activité considérés prioritaires : l'agroalimentaire, la production d'énergie, le secteur du transport, le secteur du bâtiment et de la construction. [Lien du rapport](#).
- ▶ **Publication d'un rapport** annuel du Club 30 auquel le Groupe LBP AM a participé. Ce rapport relève les dernières tendances observées par le Club sur la diversité de genre dans les entreprises de l'indice SBF 120 en France. [Lien du rapport](#).
- ▶ **Participation au panel** « Leverage Investor Stewardship to address human rights issues in mineral supply chains » organisé par les UN Principles for Responsible Investment dans le cadre du 2024 OECD Forum on Responsible Mineral Supply Chains

- ▶ **Participation au panel** Advance PRI et engagement droits humains organisé par les UN Principles for Responsible Investment au siège de LBP AM
- ▶ **Participation à la table ronde** « Engagement in Complex Contexts: Exchange on Lessons Learned » organisé par Sustainable Finance Geneva, PeacelInvest, l'IAHR, PeaceNexus Foundation et De Pury Pictet Turrettini dans le cadre de la Conférence Building Bridges 2024
- ▶ **Participation à la table ronde** « Rights, Risks, and Returns: Advancing responsible and effective investments in conflict-affected areas » organisée par TrustWorks Global dans le cadre de la Conférence Building Bridges 2024
- ▶ **Participation à une table ronde** organisée par OECD Watch sur le rôle du secteur financier dans la transition juste.

2.

Engagements avec les fournisseurs de données ESG

Le Groupe LBP AM peut engager des fournisseurs de données extra-financières afin de les **aider à améliorer la qualité de leur service et de la donnée** qu'ils distribuent et de faire évoluer leurs méthodologies d'analyses et leurs offres.

Par exemple, en 2024 :

- ▶ Le Groupe LBP AM a rejoint une initiative d'engagement collaboratif visant à améliorer la qualité et la robustesse de la donnée fournie par les fournisseurs de données et d'indices ESG : **Investor Initiative on Human Rights Data (IHRD)**. L'initiative engage les fournisseurs de données et d'indices ESG afin de, notamment, améliorer la profondeur et l'étendue des données sur les droits humains mises à disposition des investisseurs par les fournisseurs de données.
- ▶ Depuis 2024, LBP AM est également membre du Asset Management Client advisory board de **Clarity AI**. Ce forum, réuni biennuellement à l'initiative de Clarity AI, permet à l'entreprise d'échanger avec un panel de clients pour avoir des retours d'expérience sur les produits proposés ainsi que d'identifier des nouvelles tendances dans les besoins de ses clients. LBP AM s'est impliqué dans ce Groupe de travail.

3.

Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds

Le Groupe LBP AM peut aussi engager les sociétés de gestion sur leur démarche d'investissement responsable. Il s'agit d'échanges approfondis avec les sociétés de gestion sur leur approche ISR dans le cadre de notre sélection de fonds.

LBP AM a développé une grille d'analyse ISR dédiée à la sélection des sociétés de gestion, intitulée « **CREaT AM** ». En 2024, LBP AM a conduit un dialogue ESG avec 29 sociétés de gestion sur les 33 sociétés de gestion dans lesquelles LBP AM détient des investissements. **Des pistes d'amélioration portant sur les pratiques ESG ont pu être formulées pour 21 sociétés de gestion**. L'une des thématiques majeures qui a été abordée cette année portait sur le maintien du Label ISR en V3 des fonds sélectionnés en buy-list.

LFDE a élaboré une démarche propriétaire d'analyse pour les OPC sous la forme d'une grille nommée « **Maturité ISR by LFDE** ». Cette grille attribue une note à chaque OPC à l'issue de chaque analyse. Elle est le résultat de l'évaluation de plus de 50 critères, quantitatifs et qualitatifs. Chaque critère est noté selon un barème précis destiné à éviter au maximum un biais de subjectivité de l'analyste. **En 2024, des suggestions d'axes d'amélioration de la démarche ESG ont été envoyés à 3 sociétés de gestion**.

4.

Tableaux recapitulant les initiatives de place auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2024

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
 Access to medicine foundation	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans <u>un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet</u>. Le Groupe LBP AM participe également à des campagnes d'engagement collaboratives.</p>	LBP AM LFDE
 AFG	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Siège au sein de commissions Participation à des groupes de travail 	<p>Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. Le Groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernance d'entreprise. D'autres collaborateurs du Groupe LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG. En 2024, le Groupe LBP AM a participé au groupe de travail « analyse des plans de transition » co-organisé par l'AFG et l'IFD.</p>	LBP AM LFDE
 AMF	<ul style="list-style-type: none"> Siège au sein d'une commission 	<p>Helena Charrier (responsable des Solutions ISR de LBP AM) est membre de la <u>commission consultative climat et finance durable</u>, qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022. À cette occasion, elle a activement participé au développement de la position de la commission sur les say-on-climate, ou du guide relatif à la mise en œuvre des Plans de Transition ESRS E1.</p>	LBP AM
 CDC biodiversité / Nature 2050	<ul style="list-style-type: none"> Sponsor 	<p>CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature en soutenant CDC biodiversité par le versement d'un montant forfaitaire.</p>	LBP AM
 CDP	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions de LBP AM en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetric délivrée par l'initiative. En 2024, le Groupe LBP AM a également participé aux campagnes d'engagement collaboratives « Non Disclosure Campaign », « Science-Based Targets Campaign » organisées par le CDP.</p>	LBP AM LFDE
 Ceres	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>Le Ceres est un organisme américain rassemblant depuis 2018 des investisseurs internationaux souhaitant contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de soja en Amazonie. En son sein, LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisées par le CERES : « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ».</p>	LBP AM

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
 Climate Action 100+	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des groupes de travail 	L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le Groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.	LBP AM LFDE
 Club 30%	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM est membre fondateur de l'initiative française du Club 30 qui a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives au sein du club.	LBP AM
 Club Ampère	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des groupes de travail 	Groupe de travail portant sur la mise en place et déploiement d'un fichier d'échanges standardisées contenant des informations relatives aux caractéristiques extra-financiers des produits d'investissements (EET)	LBP AM
 Eurosif	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail Participation à la gouvernance 	Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen — englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. Le Groupe LBP AM participe notamment à des groupes de travail sur la classification des produits financiers.	LBP AM LFDE
 FAIR	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail 	FAIR est un acteur de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international. FAIR gère un label, le <u>label Finansol</u> , qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. LFDE est membre depuis 2021 et participe aux groupes de travail sur les financeurs solidaires et les exclusions du label finansol.	LFDE
 FAIRR	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail 	Cette initiative vise à encourager les industriels de l'agroalimentaire à encourager leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail suivants : aquaculture Durable, protéines Durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.	LBP AM LFDE
 Finance For Biodiversity Foundation	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Signataire d'une déclaration Participation à des groupes de travail 	Depuis 2020, le Groupe LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail sur la mesure d'impact Biodiversité (engagement autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité) et les actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.	LBP AM LFDE

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
	Participation à la création et au financement de la Chaire FDIR	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la recherche académique Participation à la gouvernance <p>La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM assure la Présidence de la Chaire.</p>	LBP AM
	Forum pour l'investissement responsable (FIR)	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Siège à la gouvernance Siège au sein de comités/commissions Participation à des groupes de travail Participation à des campagnes d'engagement collaboratives <p>Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. LBP AM a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR de LBP AM) a été réélue au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena Charrier est l'une des vice-présidentes. Le Groupe LBP AM est également membre de la Commission Dialogue et Engagement. Le Groupe LBP AM participe au groupe de travail du FIR sur le <i>say-on-climate</i>, et à l'engagement collaboratif sur le travail forcé et travail des enfants. En 2024, le Groupe LBP AM a également participé à la création et au pilotage d'une initiative d'engagement collaboratif sur la gouvernance des petites et moyennes entreprises.</p>	LBP AM LFDE
	France Invest	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Siège au sein d'une commission <p>FranceInvest est une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée, et dont LBP AM est membre de la Commission Sustainability. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.</p>	LBP AM
	La Glasgow Financial Alliance for Net Zéro (GFANZ)	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des groupes de travail <p>GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».</p>	LBP AM
	GIIN	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place <p>L'initiative Global Impact Investing Network est une initiative de place sur l'investissement à impact animée par des investisseurs déterminés à générer un impact social et environnemental ainsi que des rendements financiers.</p>	LFDE
	ICGN	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail <p>L'ICGN est un réseau mondial d'investisseurs responsables qui promeuvent les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise dans le but de créer de la valeur à long terme et de contribuer à la durabilité des économies, des sociétés et de l'environnement. LBP AM a rejoint le réseau en 2023.</p>	LBP AM

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
 Institut de Finance Durable (IFD)	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. Le Groupe LBP AM est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et participe à des groupes de travail Impact, transition Juste, Biodiversité et déforestation.	LBP AM LFDE
 The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail 	The Institutional Investors Group on Climate Change est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres de LBP AM participent aux consultations et aux groupes de travail.	LBP AM
 Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	L'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, par Investor Alliance for Human Rights et par Heartland Initiative, vise à engager des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelable, afin de les challenger et de les inciter à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.	LBP AM
 Investor Initiative on Hazardous Chemicals	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Portée par l'ONG suédoise ChemSec, cette initiative regroupe plus de 50 investisseurs, signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.	LBP AM
 Investor Statement de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	<ul style="list-style-type: none"> Signataire d'une déclaration 	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. Le Groupe LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD et encourage les sociétés à déployer ces standards.	LBP AM LFDE
 Investors Alliance for Human Rights	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail 	L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. Le Groupe LBP AM participe aux groupes d'engagement sur « Corporate Human Rights Benchmark », « Rating Digital Rights » et « Uyghur Forced Labour ».	LBP AM LFDE

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	DÉTAIL DE L'INITIATIVE	ENTITÉS CONCERNÉES
 Nature Action 100	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Lancée en septembre 2023 par la collaboration entre le CERES, l'IIGCC, Finance for biodiversity et planet tracker, la coalition Nature Action 100 rassemble des investisseurs institutionnels pour engager le dialogue avec cent entreprises clés des secteurs qui ont le plus d'impact sur la nature et les inciter à réduire leur impact sur la biodiversité d'ici à 2030.	LBP AM LFDE
 The Net Zero Asset Managers Initiative	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place 	The Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) est une initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Groupe LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance.	LBP AM LFDE
 Principles for Responsible Investments (PRI)	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail 	Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire des investisseurs à intégrer les enjeux ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail la production de matières premières responsable et le plastique. Le Groupe LBP AM participe également à la campagne d'engagement collaborative Advance.	LBP AM LFDE
 Mining 2030	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place 	LBP AM a rejoint en 2024 l'initiative Responsible mining 2030 qui vise à engager une réflexion sur le rôle des investisseurs dans la promotion d'une transition énergétique juste et respectueuse de la nature et des droits humains. Multi parties-prenantes, l'initiative regroupe notamment des entreprises minières, des ONG, des représentants des communautés locales et autochtones, ainsi que des investisseurs.	LBP AM
 ShareAction	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Organisme fondé en 2005, ShareAction coordonne nombreuses campagnes d'engagement avec les investisseurs, afin de répondre aux grands défis environnementaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés.	LBP AM LFDE
 TOBACCO-FREE FINANCIALS	<ul style="list-style-type: none"> Signataire d'une déclaration 	Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements	LBP AM
 UNI global union	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une initiative de place Signataire d'une déclaration 	En 2022, LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition. LBP AM a également rejoint en 2024 la Labour Rights Investor Network qui a pour objectif le partage d'informations et de bonnes pratiques entre entreprises, parties prenantes (ex : syndicats, ONG, société civile...) et investisseurs, sur les enjeux liés aux conditions de travail et aux droits fondamentaux des travailleurs.	LBP AM



<https://www.lbpam.com>

LBP AM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 138 931,20 euros

Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris

Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris

Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031
code APE 6630Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

Rapports de vote et d'engagement : Fonds labelisés ISR

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque fonds **labelisés ISR**, le rapport de vote et d'engagement tel qu'attendu par le cadre référentiel du label. Par ailleurs, le détail des votes exercés en AG pour chaque fonds ouvert est en effet mis à disposition en ligne, 7 jours après chaque AG sur le [Proxy Voting Dasboard](#).

OPC La Financière de l'Echiquier

NOM DU FONDS	EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2024			ACTIONS D'ENGAGEMENT 2024							
	% AG VOTÉES SUR LE PORTEFEUILLE	AG FRANÇAISES % VOTÉES	AG RESTE DU MONDE % VOTÉES	NOMBRE D'AXES DE PROGRÈS TRANSMIS				NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES		NOMBRE D'ENTREPRISES POUR LESQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ À AU MOINS UNE INITIATIVE D'ENGAGEMENT COLLABORATIVE	AUTRES ACTIONS D'ENGAGEMENT SIGNIFICATIVES
				E	S	G	Total	Nombre	% des encours		
DSA	TOCQUEVILLE SILVER AGE ISR	95 %	100%	91 %	12	19	26	57	23	49,1 %	3 en lead/co-lead, 3 en support
DTC	TOCQUEVILLE TECHNOLOGY ISR	93%	89%	94%	3	9	19	31	14	36,5 %	4 en support
EAE	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	100%	100%	100%	14	6	27	47	12	38,9 %	2 en lead/co-lead, 1 en support
EAM	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	97%	100%	96%	5	16	28	49	16	48,0 %	3 en lead/co-lead, 3 en support
EAP	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	100%	100%	100%	10	5	19	34	11	36,9 %	2 en lead/co-lead, 5 en support
ECB	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE	100%	100%	100%	15	19	26	60	19	63,1 %	2 en lead/co-lead, 2 en support
EHI	ECHIQUIER HEALTH IMPACT FOR ALL	94%	100%	93%	4	10	10	24	7	26,1 %	1 en support
EIM	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	97%	100%	96%	20	16	31	67	18	57,6 %	1 en lead/co-lead, 3 en support
EIS	ECHIQUIER IMPACT ET SOLIDAIRE	97%	100%	96%	20	16	31	67	18	54,1 %	1 en lead/co-lead, 3 en support
EME	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	97%	100%	96%	5	16	28	49	16	49,0 %	3 en lead/co-lead, 3 en support
ERT	ECHIQUIER ARTY SRI	94%	100%	93%	18	25	56	99	54	32,7 %	6 en lead/co-lead, 11 en support
TUL	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR	90%	100%	87%	3	1	11	15	6	13,0 %	1 en support
IDI	IMMO DIVERSIFICATION ISR	86%	100%	80%	2	-	2	4	3	19,7 %	-
ECE	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	-	-	-	9	21	54	84	43	29,2 %	6 en lead/co-lead, 7 en support
EST	ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI	-	-	-	8	15	42	65	26	28,2 %	6 en lead/co-lead, 5 en support
EHY	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE	-	-	-	4	9	29	42	16	18,7 %	2 en lead/co-lead, 2 en support

NOM DU FONDS	EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2024			ACTIONS D'ENGAGEMENT 2024							
	% AG VOTÉES SUR LE PORTEFEUILLE	AG FRANÇAISES % VOTÉES	AG RESTE DU MONDE % VOTÉES	NOMBRE D'AXES DE PROGRÈS TRANSMIS				NOMBRE D'ENTREPRISES ENGAGÉES		NOMBRE D'ENTREPRISES POUR LESQUELLES LE GROUPE LBP AM A PARTICIPÉ À AU MOINS UNE INITIATIVE D'ENGAGEMENT COLLABORATIVE	AUTRES ACTIONS D'ENGAGEMENT SIGNIFICATIVES
				E	S	G	Total	Nombre	% des encours		
AIJ	LBPAM ISR ACTIONS JAPON	93%	-	93%	1	-	-	1	1	0,3%	-
ARE	LBPAM ISR STRATEGIE PEA 1	91%	96%	90%	25	41	70	136	55	50,7%	9 en lead/co-lead, 9 en support
BIO	TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR	90%	100%	89%	18	9	17	44	18	48,6%	4 en support
ELA	LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE	100%	100%	100%	17	26	39	82	29	86,3%	8 en lead/co-lead, 5 en support
ELE	LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO	98%	97%	98%	27	33	58	118	45	48,4%	7 en lead/co-lead, 6 en support
ELO	LBPAM ISR ACTIONS EUROPE 50	95%	100%	94%	13	13	18	44	52	47,2%	5 en lead/co-lead, 15 en support
ETH	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR	95%	100%	92%	16	19	20	55	17	43,9%	3 en lead/co-lead, 3 en support
FAA	LBPAM ISR ACTIONS EUROMONDE	84%	96%	83%	25	45	56	126	56	44,9%	12 en lead/co-lead, 14 en support
FAC	TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR	98%	100%	97%	12	26	26	64	26	57,0%	3 en lead/co-lead, 1 en support
FAE	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR	98%	100%	97%	5	6	17	28	10	26,8%	1 en support
FAN	FEDERIS ISR ACTIONS US	96%	-	96%	4	6	2	12	7	19,6%	4 en support
FAO	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP	95%	97%	94%	16	29	51	96	36	50,3%	8 en lead/co-lead, 4 en support
FAS	LBPAM ISR ACTIONS ASIE	85%	-	85%	3	-	-	3	3	1,0%	2 en support
FAV	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR	98%	100%	97%	12	8	18	38	20	47,4%	4 en lead/co-lead, 4 en support
FAX	LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO	61%	-	61%	26	11	55	92	54	46,9%	2 en lead/co-lead, 41 en support
FDH	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	78%	100%	74%	9	7	15	31	29	15,3%	2 en lead/co-lead, 5 en support
FLX	LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2	95%	96%	95%	25	41	70	136	55	50,6%	9 en lead/co-lead, 9 en support
FMG	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS	44%	-	44%	-	-	-	-	-	0,0%	-
IFF	FEDERIS ISR FRANCE	98%	98%	100%	14	19	45	78	23	75,4%	4 en lead/co-lead, 2 en support
IFO	FEDERIS ISR EURO	95%	100%	92%	13	13	18	44	17	43,6%	3 en lead/co-lead, 3 en support
IFP	LBPAM ISR PRO ACTIONS EURO	97%	100%	95%	17	24	31	72	31	53,1%	5 en lead/co-lead, 5 en support
REA	TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR	95%	100%	94%	13	5	10	28	14	36,0%	1 en support
SCE	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE	100%	-	100%	2	3	17	22	8	24,5%	1 en lead/co-lead, 1 en support
SCM	LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE	89%	100%	88%	2	7	10	19	8	4,8%	2 en lead/co-lead
SCO	LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES	100%	100%	100%	3	11	21	35	16	23,5%	2 en lead/co-lead, 2 en support
SCX	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES	100%	100%	100%	3	9	19	31	10	14,9%	2 en lead/co-lead
US2	LBPAM ISR ACTIONS USA 500	96%	-	96%	4	10	1	15	12	19,0%	1 en lead/co-lead, 8 en support
VOL	LBPAM VOIE LACTEE	94%	96%	93%	25	29	53	107	55	16,3%	10 en lead/co-lead, 7 en support
TOA	LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	-	-	-	8	7	23	38	22	11,6%	5 en lead/co-lead, 6 en support
OBP	LBPAM ISR OBLI LONG TERME	-	-	-	11	17	31	59	39	9,6%	7 en lead/co-lead, 10 en support
LAR	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX	-	-	-	3	6	15	24	17	10,7%	3 en lead/co-lead, 5 en support
LAC	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	-	-	-	3	5	10	18	16	9,2%	3 en lead/co-lead, 4 en support
FOE	LBPAM ISR OBLI EUROPE	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	-
FPA	LBPAM ISR PRO ALTO	-	-	-	5	6	16	27	20	12,1%	4 en lead/co-lead, 5 en support
TAI	LBPAM ISR TAUX	-	-	-	10	14	24	48	29	13,3%	4 en lead/co-lead, 8 en support
RVT	LBPAM ISR OBLI REVENUS	-	-	-	7	6	18	31	17	11,2%	4 en lead/co-lead, 3 en support
FFF	LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE	-	-	-	3	-	6	9	13	12,5%	1 en lead/co-lead, 1 en support
TRC	LBPAM ISR TOTAL RETURN CREDIT	-	-	-	5	5	8	18	13	12,8%	4 en lead/co-lead, 3 en support
ROC	LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES	-	-	-	8	6	19	33	29	18,7%	4 en lead/co-lead, 5 en support
FDA	LBPAM ISR AVENIR EPARGNE	-	-	-	n/a ²	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
SIT	SOREA ISR MONETAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
SID	SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
GBF	LBPAM ISR EURO HIGH YIELD	-	-	-	2	-	3	5	5	9,3%	2 en support
SAE	SOREA ISR ACTIONS EURO	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
SIC	SOREA ISR CROISSANCE	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
SIO	SOREA ISR OBLIGATIONS	-	-	-	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
HD6	LBPAM ISR OBLI JUIN 2029	-	-	-	5	1	14	20	10	12%	3 en lead/co-lead, 3 en support

1 FMG : Le Groupe LBP AM a exercé ses droits de vote sur 44% des AG, légèrement en dessous les 50% exigés par le label ISR. L'objectif de vote n'a pas été atteint du à des difficultés opérationnelles qui ont été adressées de sorte que le fonds soit en conformité dès 2025.

2 n/a : signifie que le fonds ne contient pas de titres en actions ou obligation au 31/12/24